

**PROCES - VERBAL 4/2025**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 4 JUIN 2025**

**A LA SALLE PULLIERANE**

**SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
<b>Procès-verbal de la séance du 30 avril 2025</b>	<b>2</b>
<b>1. Communications</b>	<b>2</b>
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	2
1.1.2 Lettres et pétitions	4
1.1.3 Communications de la Municipalité	6
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	6
<b>2. Ordre du jour</b>	<b>7</b>
2.1 Election d'un membre à la Commission de gestion, en remplacement de Mme Lorena Marin Guex, Union Pulliérane, démissionnaire	7
2.2 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion	7
2.3 Préavis 11-2025 Crédits supplémentaires au budget communal De l'exercice 2025, 1 <sup>ère</sup> série - Crédit demandé CHF 495'700.00	7
2.4 Préavis 12-2025 Refuge du Bois-du-Moulin Mise en conformité des réseaux d'eau potable et d'assainissement Demande de crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 605'000.00	8
2.5 Préavis 13-2025 Adoption du plan d'affectation « Claire-Fontaine II » et de son règlement	12

2.6	Préavis 14-2025 Réfection et réaménagement du Pont de la Panchaude et de ses abords Crédit demandé CHF 3'050'000.00 TTC	41
2.7	Pétition « En faveur d'une réaffectation publique de l'étage supérieur du parking du Fau-Blanc dit parking Arnold-Reymond »	41
2.8	Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles	43
2.8.1	Postulat 04-2024 « Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h » Pully » de M. le Conseiller Sébastien Fague	43
2.9	Propositions individuelles	43
2.9.1	Interpellation 07-2025 « Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemain et communication de la Municipalité » de Mme Tânia Gazzola	43
2.9.2	Réponse de la Municipalité à l'interpellation 06-2025 « Mobilité piétonne au centre de Pully » de M. Remo Kuonen	45
2.10	Divers	47
2.10.1	Remerciements à la Municipalité pour sa prise de position sur la situation humanitaire à Ghaza Mme Carinne Domingos	47

**Le Président :**

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place et au nom du Bureau et de moi-même, et je vous souhaite une cordiale bienvenue pour ce huitième conseil communal de notre année politique 2024-2025.

**Excusés :**

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Yolanda Baez, Melissa Cardis, Valentine Cardis, Sophie Cuendet du Roy, Odile Cuénoud González, Anne Gumy, Denise-Elise Haramis, Liuna Jung, Lorena Marin Guex, Mary Mayenfisch Tobin, Eva Reith, MM. Fabien Borel, Guillaume Ferasson, Mathias Fernandez, Tristan Gratier, François Logoz, Dimitri Simos, Sébastien Wolleb, Roger Zimet

**Retard :** Mmes Karine Hirsch-Lorenz, Anne Viredaz, Lena Yersin, MM. Yves Currat, Philippe Stern, Bertrand Yersin

Concernant le système de vote, vous avez toutes et tous pris votre boîtier, je vous invite à l'activer en appuyant deux fois sur la touche médiane, symbolisée par une petite porte. Le nom des personnes qui ne l'ont pas encore activé s'affiche à l'écran.

Vous conservez votre boîtier tout au long de la séance, merci de le remettre lors de votre départ à notre secrétaire suppléante, que je remercie d'être présente à ce poste

Je demande à notre secrétaire, Francine Medana, de procéder à l'appel.

Merci à ceux et celles qui n'ont pas encore activé leur boîtier de le faire, afin que nous puissions procéder à l'appel.

**Le Président :**

Nous sommes actuellement 77 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum et je constate avec grand plaisir et satisfaction que le quorum est atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 2 mai 2025, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance selon l'art. 56 al. 2 de notre règlement.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer aux yeux de la loi et je déclare sans plus tarder la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et invoque la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Je salue les éventuels représentants de la presse, est-ce qu'il y aurait un représentant de la presse présent ce soir ? Merci de vous manifester en levant la main. Pas de représentant pour ce soir

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement pour leur présence et de l'intérêt porté à la vie de notre Commune.

Je salue M. le Syndic et les autres membres de la Municipalité, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Merci également à notre technicien, Mathieu Dromelet, qui est dans le fond de la salle, je remercie également nos huissiers, M. Clemente et son assistant, M. da Silva, qui assurent le bon déroulement logistique de notre séance et grâce à qui nous sommes confortablement installés dans cette grande salle de la Maison pulliérane.

**Le Président :**

J'en viens au procès-verbal de la séance du 30 avril 2025 qui vous a été adressé par courriel le 28 mars et je remercie notre secrétaire, Francine Medana, pour son travail de transcription et de rédaction.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

**Le Président :**

Ce n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Avant de passer au traitement des objets, je souhaite que nous prenions un instant pour adresser, en tant que Conseil communal de Pully, nos pensées les plus sincères aux habitantes et habitants de Blatten, dans le Haut-Valais. Ils ont été durement touchés par la terrible catastrophe naturelle qui s'est abattue sur leur village. La météo de cet après-midi nous donne une toute petite illustration que ce que peuvent être les forces de la nature. À toutes celles et ceux qui ont vu leur quotidien bouleversé, à ceux qui ont perdu un foyer, des souvenirs, des repères, nous exprimons ici notre profonde solidarité. Et à toutes les autorités locales, cantonales, fédérales, aux services de secours, aux bénévoles mobilisés sur le terrain, à l'armée, à la protection civile, aux pompiers, à la police, nous leur rendons hommage pour leur courage, leur engagement et leur humanité face à cette catastrophe. Ces événements nous rappellent à quel point la vie en communauté est précieuse, et combien le lien entre les régions de notre pays doit se traduire aussi dans le soutien, la compassion et l'élan de fraternité.

Au nom du Conseil communal de Pully, j'adresse à la commune haut valaisanne de Blatten et à ses habitants et habitantes, tous nos vœux de force, de courage et de résilience pour reconstruire, pour réapprendre à vivre, et pour retrouver un peu plus de sérénité. Merci de votre attention.

#### **1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

J'ai eu l'honneur de représenter le Conseil aux manifestations suivantes :

**Mercredi 7 mai - Assemblée générale de l'Association de soutien de la Fondation Pré Pariset et repas de soutien**

Malheureusement, ni votre serviteur ni l'un de ses vice-présidents n'ont pu prendre part à cet évènement. Nous leur avons néanmoins adressé nos meilleurs vœux pour la tenue de cette Assemblée et leur transmettre notre considération pour les actions concrètes menées par cette Association.

**Samedi 10 mai 2025 - 200<sup>ème</sup> Assemblée générale la Société vaudoise des officiers**

Le site de Verte Rive à Pully a eu l'honneur d'accueillir cette manifestation.

A l'occasion de ce bicentenaire, ont été saluées, entre autres, les présences de Mme la Présidente du Conseil d'État Vaudois, Christelle Luisier Brodard et de M. le Conseiller Fédéral Guy Parmelin, chef du Département fédéral de l'Économie, de la Formation et de la Recherche et ont certainement contribué à la réussite de ce grand évènement.

Etant retenu à l'étranger pour d'autres obligations, je remercie ici notre Vice-Président, Patrick du Bois, pour m'avoir gentiment et brillamment remplacé lors de cet évènement,

### **Lundi 12 mai 2025 - Séance du Conseil communal de Lutry**

Merci à sa Présidente, Mme Charlotte Mathis, pour son invitation et son accueil, ainsi qu'à la commune de Lutry qui a offert le vin d'honneur à l'issue de la séance. J'ai pu également constater que le bureau du Conseil communal de Lutry maîtrise le fonctionnement du système de vote électronique, le même que le nôtre, qu'ils utilisent depuis peu. Nous restons d'ailleurs en contact pour échanger avec eux sur les « best practices » en la matière.

### **Mardi 13 mai 2025 - Assemblée générale de l'Association Pully Paudex Belmont (PPB)**

L'occasion pour moi de saluer leur action en faveur de la promotion de notre région et remercier son Président sortant, M. Alain Mouter, pour son investissement et encourager le nouveau président, M. Alain Schneider, élu par acclamation lors de cette Assemblée Générale.

### **Jeudi 15 mai 2025 - Assemblée générale de Pro Senectute Vaud**

L'Assemblée s'est tenue ici-même dans la grande salle de la Maison pulliérane.

J'ai pu partager une belle fin d'après-midi avec les acteurs dévoués pour la cause des séniors et découvrir l'immense étendue des différentes activités et actions menée par Pro Senectute dans notre Canton. Je remercie ici très chaleureusement son Directeur, Tristan Gratier, pour l'invitation et pour son travail remarquable.

Une conférence du journaliste, Massimo Lorenzi, journaliste à la TSR, bientôt jeune retraité, a suivi la partie statutaire. Avec cette conférence intitulée « La lumière s'éteint, j'ai des doutes ... », il nous a parlé du danger du non contrôle de l'information avec l'avènement des nouvelles technologies.

### **Toujours le jeudi 15 mai, Assemblée générale de l'Association des Intérêts et le développement de Pully-Nord**

J'ai pu y rencontrer un comité dévoué et également même, un nouveau comité des jeunes qui s'active pour lancer et organiser des activités à leur intention. Cette association très active est un exemple à suivre en matière de dynamisme et de sa capacité à réunir plusieurs générations sous une même bannière. Bravo à eux et merci à sa Présidente, Mme Lena Yersin.

### **Dimanche 18 mai 2025 - Fête annuelle de la noble Abbaye des bourgeois de Pully**

Cette fête était précédée le samedi 17 mai par le Tir au stand de Ferlens.

Ce fut l'occasion pour moi de découvrir de l'intérieur les traditions et les activités de cette Abbaye qui approche bientôt de ses 400 ans d'existence, « Unis comme nos pères » telle est sa devise.

La matinée commença par le culte, puis par un apéritif sur l'esplanade de Prieuré, soleil au rendez-vous et en compagnie des collégiens de la Ville de Lausanne, du groupe des fifres et tambours qui ont égayé ce moment.

Le délicieux et copieux repas, comme le veut la coutume, fut servi au Delta et à l'issue duquel fut couronné le roi du Tir de l'Abbaye. De nombreux autres tireurs furent récompensés pour leurs exploits de la veille. Merci à l'Abbé Président, M. Jean-Robert Chavan, pour cette inoubliable invitation et les bons moments partagés avec les membres de cette noble Abbaye.

### **Vendredi 23 mai - Visite au district de Lavaux-Oron par le Conseil d'Etat**

Cette journée festive s'est tenue à Puidoux. Plusieurs visites d'entreprises, de projets immobiliers, de vignobles et du lac de Bret étaient au programme.

J'en ai profité pour visiter le projet hôtelier et PPE des Terrasses du Léman, complexe qui est déjà livré côté PPE, mais qui ouvrira sa partie hôtelière et à partir du mois d'avril 2026.

Merci aux organisateurs pour cette manifestation couronnée de succès, en particulier Mme Nathalie Greiner, Syndique de Belmont-sur-Lausanne et M. le Préfet Daniel Flotron, qui a également su, avec le Président du Grand Conseil, M. Jean-François Thuillard, nous faire profiter de leur talent de musiciens au sein de la fanfare qui a animé la journée.

### **Samedi 24 mai 2025 - Championnats vaudois de Gymnastique**

Ces championnats se sont tenus tout le week-end à Pully, plus de 20 clubs de tout le canton étaient représentés. Je salue ici l'engagement et la capacité d'organisation de la gym Pully, de son Président, Robin Carnello, et de toute son équipe de choc qui nous offrent à chaque fois de magnifiques spectacles et des performances sportives à la hauteur. La gym Pully sera prochainement à l'honneur à Lausanne à l'occasion de la Fête Fédérale de Gymnastique au mois de juin.

## **1.1.2 LETTRES ET PETITIONS**

### **1) Courriers**

**- Courriel du 2 mai à la Municipalité de M. Roland du Bois (Bureau en copie)**

« Dans le cadre juridique du préavis 08-2025, un recours va être déposé et également une motion lors du prochain Conseil Communal. Notre avocat est Me Vogel de l'UPIAV.

Je vous demande si votre bureau a réalisé des analyses quantitatives sur la base de soumissions ou d'appels d'offres. »

Ce message était accompagné de demandes techniques.

En date du 8 mai, la Municipalité a répondu à M. du Bois de la manière suivante :

« La Municipalité rappelle à M. Roland du Bois, conseiller communal, qu'il n'est pas autorisé à contacter directement les mandataires externes des projets communaux (ici le bureau Techbat). Toute demande d'information doit passer par la direction concernée ou, le cas échéant, par la commission de gestion. Par ailleurs, concernant le projet Guillemain préavis 8-2025, la Municipalité rappelle que le Conseil a validé le crédit de CHF 9,8 millions et que cette décision est définitive, sauf lancement d'un référendum populaire. M. du Bois conserve néanmoins ses droits d'interpellation ou de motion en tant qu' élu. »

Cette réponse m'a été adressée en copie.

**- Courrier du 23 mai 2025 - Etat de Vaud - Direction générale de la santé - Office du Médecin cantonal**

« Le Canton de Vaud poursuit sa stratégie de lutte contre le moustique tigre, en coordination avec les communes. Dès juillet 2025, les particuliers des communes où le moustique est installé pourront effectuer des traitements larvicides ciblés, sous certaines conditions, après validation par la commune et le Canton. Le produit autorisé (Vectobac) sera fourni gratuitement par le Canton. Les communes ont un rôle central d'information, de coordination locale et de relais auprès de leurs habitants. Le Canton reste responsable de la stratégie globale et des interventions en cas de risque sanitaire avéré.

Plus d'infos sur [www.vd.ch/moustique-tigre](http://www.vd.ch/moustique-tigre). »

Bien entendu, ces courriers sont tenus à disposition sur demande de l'un ou l'autre d'entre vous.

## **2) Pétitions**

- Suite de la pétition qui nous avait été remise juste avant notre séance du 30 avril dernier avec 25 signatures par M. Rocco Giannuzzi,  
« Pétition pour la réaffectation du marché du vendredi matin sur la Place Obernai »

Conformément à l'article 73 al. 3 de notre règlement, la pétition a été transmise à la Municipalité et le Pétitionnaire en a été informé par courriel le 23 mai.

La Municipalité en a accusé bonne réception en date du 3 juin et s'engage à traiter la présente pétition dans le cadre prévu par la loi.

- Réponse de la Municipalité à la pétition « Pour plus de places d'accueil de jour à Pully » du 21 mai 2024 déposée par Mme Odile Cuénoud González

La réponse de la Municipalité nous a été transmise en date du 16 mai 2025.

Nous pourrions y revenir sous le point « Communications de la Municipalité » dans le cas où la Municipalité voudrait nous ne dire plus à sujet.

## **3) Lettres de démission**

**- Lettre de démission de la Commission de gestion de M. Yassin Nour,  
17 mai 2025**

« Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, Madame la présidente de la Commission de gestion,

Je vous annonce mon souhait de quitter la commission de gestion à partir du 1er juillet de cette année. Une réorganisation du groupe socialiste m'a en effet poussé à prendre cette décision. J'en profite pour saluer le travail de mes collègues au sein de cette commission, travail de qualité et qui vaut la peine d'être lu par l'ensemble des membres de notre assemblée. Je sais que cela est un vœu pieux mais dans bien des cas, les interrogations que nous pouvons avoir trouvent leurs réponses dans le rapport de la commission.

Je souhaite une bonne dernière année de travaux à la commission pour cette législature et espère que chacun de ses membres y trouvera autant de satisfaction que j'en ai eu. Je salue enfin l'excellente atmosphère de travail qui caractérise cette commission dans laquelle nous constatons que les clivages partisans disparaissent pour laisser place à la recherche du bien public.

Avec mes meilleures salutations.

Yassin Nour »

Etant donné la date de la démission, nous procéderons à l'élection d'un membre ou d'une membre remplaçant·e lors de la première séance de l'année politique 2025-2026.

**- Lettre de démission de la Commission d'urbanisme Mme Line Zolliker,  
19 mai 2025**

« Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, Monsieur le président de la Commission de l'urbanisme,

Je vous annonce mon souhait de quitter la commission de l'urbanisme à partir du 1er juillet de cette année. Nous allons réorganiser l'occupation des sièges dans les commissions au sein du PS et je vais donc laisser mon siège de suppléante. Mon passage à la CPU aura été bref, mais je me réjouirais de pouvoir y siéger à nouveau si l'occasion devait se présenter. Merci à Remo pour la présidence que j'ai particulièrement appréciée. Et bonne suite de travaux dès la rentrée politique.

Avec mes meilleures salutations.

Line Zolliker »

Et là encore, au vu de la date de démission, nous procéderons à l'élection d'un membre ou d'une membre remplaçant·e lors de la première séance de l'année politique 2025-2026.

### **1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Vous avez trouvé sur votre table la communication No 03-2025

#### **Publication du rapport de synthèse de l'image directrice des mobilités actives de l'Est lausannois**

##### **Le Président :**

Je me tourne vers la Municipalité pour leur demander si elle souhaite s'exprimer à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

##### **M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :**

Je ne vais pas vous parler de la communication, mais plutôt du dépliant que vous avez trouvé sur vos tables.

Cet événement socio-culturel intergénérationnel s'intitule « La Galerie des Rives ». Cet événement se déroulera du 18 juin au 6 juillet, du mercredi au dimanche au Port de Pully. Initié par l'équipe d'Espace Jeunes, la Galerie des Rives est un lieu socio-culturel et artistique éphémère, proposé par une agence de management artistique à Lausanne, qui s'appelle Monlausanneproduction. La version 2023, pour certains et certaines qui l'ont suivie, dans la Galerie des Rives s'était déroulée sur 2 semaines et elle avait trouvé un écho favorable.

Du coup cette année, le programme s'étoffe. La Galerie des Rives se veut un lieu convivial et accessible à tous. L'idée est de favoriser la cohésion sociale en offrant des activités culturelles, artistiques variées, propices aux échanges intergénérationnels. Pour cela une attention particulière cette année a été menée afin de créer de réelles synergies entre la population, les intervenants locaux et les institutions communales comme vous pouvez le voir sur le dépliant.

D'ores et déjà un grand merci aux participants, participantes, intervenants, intervenantes qui vont agrémente non seulement nos fins de journées, mais également nos débuts de soirée. Merci.

##### **Le Président :**

Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer sur leur réponse à la pétition mentionnée auparavant ? Ce n'est pas le cas.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

### **1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

##### **Le Président :**

Interpellation 07-2025 de Mme Tânia Gazzola

« Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemain et communication de la Municipalité »

Cette interpellation sera traitée tout à l'heure sous le point « Propositions individuelles » et nous traiterons aussi sous ce point la réponse de la Municipalité à l'interpellation 06-2025 de M. Remo Kuonen « Mobilité piétonne au centre de Pully ».

## **2. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire et est donc est donc approuvé tel quel. Nous passons au traitement des objets.

### **2.1 Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Lorena Marin Guex, UP, démissionnaire**

#### **Le Président :**

Selon l'art. 38 al. 3 et al. 4, j'invite M. Remo Kuonen, Chef de groupe de l'UP, à présenter une candidature.

#### **M. Remo KUONEN :**

Florence Steinhäuslin qui est actuellement suppléante au sein de la Commission de gestion est intéressée par le siège de membre. Elle y siège depuis déjà 4 ans et je vous demande de faire bon accueil à sa candidature en tant que membre et je vous en remercie.

#### **Le Président :**

Merci, M. Kuonen, y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Florence Steinhäuslin Jeanrenaud est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

### **2.2 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion**

#### **Le Président :**

J'invite à nouveau M. Remo Kuonen, Chef de groupe de l'UP, à présenter une candidature.

#### **M. Remo KUONEN :**

Pour l'instant l'Union Pulliérane n'a pas encore de candidature à vous proposer. Elle le fera à l'occasion du dernier conseil du 25 juin sous votre présidence.

#### **Le Président :**

Merci M. Kuonen, nous en prenons bonne note.

### **2.3 Préavis 11-2025 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025, 1<sup>ère</sup> série - Crédit demandé CHF 495'700.00**

#### **Le Président :**

J'invite Mme Anne Schranz, rapportrice pour la Commission des finances, à venir présenter et commenter son rapport.

**Mme Anne SCHRANZ :**

La première série de crédits supplémentaires doit être rendue chaque année comme un devoir avant les vacances. En bon élève, la Commission des finances vous présente son rapport qui justifie plusieurs dépenses assez élevées, mais jugées indispensables.

Même si les raisons de l'inondation du parking Arnold Reymond sont restées un mystère pour elle, la Commission des finances vous invite à la suivre dans ses conclusions et accepter celles du préavis.

**Le Président :**

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, comme le veut l'art. 80 al. 1 de notre règlement en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière proprement dite.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre à présent la discussion sur le fond du préavis, la parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous allons passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis 11-2025 proposées par la Municipalité. La parole est-elle demandée sur ces conclusions ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Je vous relis les conclusions :

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, 1<sup>ère</sup> série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 495'700.00.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultats du vote : le préavis 11-2025 est accepté par 75 oui, 0 non, 2 abstentions.**

Les résultats s'affichent à l'écran.

**2.4 Préavis 12-2025 Refuge du Bois-du-Moulin - Mise en conformité des réseaux d'eau potable et d'assainissement  
Demande de crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 605'000.00**

**Le Président :**

J'invite M. Pierre Zappelli, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

**M. Pierre ZAPPELLI :**

J'aurais voulu être aussi bref que Mme Schranz, qui est probablement la championne en la matière, mais cela va être difficile.

La réfection de ce refuge est une nécessité et cette question n'a pas fait l'objet de discussion au sein de la commission.

Les seules questions qui ont été évoquées, c'est le coût, comme chaque fois qu'on examine un projet, on se demande si le coût est proportionné aux travaux à faire et puis, il y a eu quelques questions particulières que vous trouvez dans mon rapport.

La question du coût a été due principalement aux frais d'honoraires d'ingénieurs, qui, vous avez vu l'explication de ces coûts, ne sont malheureusement que difficilement discutables, ils sont conformes aux normes SIA en vigueur et difficilement réductibles. Il est toutefois possible que ces coûts soient réduits à la suite de l'appel d'offres qui sera fait ultérieurement. Donc, cette question reste quand même ouverte.

Les deux directions concernées sont la DTSI et la DDGS, et elles se sont mises d'accord pour que seule la DDGS participe à la commission et aux débats et il a été répondu de manière complète à toutes les questions qui ont été posées, réponses que vous trouvez dans mon rapport.

Les questions qui étaient restées en suspens ont trouvé une réponse dans un communiqué ultérieur de la DDGS, que je remercie encore une fois pour son amabilité et son exhaustivité.

Il y a eu aussi une question intéressante, c'était de savoir s'il y avait une subvention qui pouvait être versée, vous avez certainement lu la réponse, cette subvention probable aux travaux de la part de l'ECA sera à la hauteur de CHF 20'000.00, cela paraît peut-être peu compte tenu du coût total des travaux, mais enfin c'est déjà quelque chose qui réduira le montant total des travaux.

En résumé, la commission propose à l'unanimité d'accepter ce préavis 12-2025.

#### **Le Président :**

Comme le stipule notre règlement, j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur les questions en rapport avec l'entrée en matière proprement dite.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

Nous passons au traitement de la discussion sur le fond du préavis. La parole est-elle demandée ?

#### **Mme Gabriela BEJAN demande la parole :**

Je vais m'exprimer au nom de mon collègue, Dimitri Simos, qui est absent ce soir et qui m'a confié la lourde tâche de vous communiquer que le groupe des Vert·e·s souhaite déposer un amendement pour les 2 premières positions des conclusions du préavis.

En effet, notre groupe considère que les prestations d'ingénieurs peuvent être réalisées à l'interne par la DTSI et a donc retranché respectivement, pour la conclusion 1 : CHF 68'000.00 et pour la conclusion 2 : CHF 28'000.00 TTC.

Cet amendement vous a déjà été adressé par mail, sauf erreur de ma part, le lundi 2 juin. Je vous remercie

Je vous lis les conclusions amendées :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de ~~CHF 387'000.00 TTC~~, 319'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de mise en conformité des installations d'évacuation des eaux du refuge du Bois-du-Moulin, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

2. d'allouer à la Municipalité un crédit de ~~CHF 218'000.00~~ TTC 190'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable du ch. du Bois-du-Moulin, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

**Le Président :**

Nous avons bel et bien reçu votre amendement dûment signé et nous le soumettrons au vote lorsque nous serons dans la partie des conclusions.

La discussion sur le fond du préavis continue, la parole est-elle demandée ?

**Mme Anne VIREDAZ demande la parole :**

J'ai encore une question à propos de ce préavis. Je constate comme beaucoup que les coûts de cette mise en conformité sont très élevés.

A la page 4 du préavis, il est indiqué que plusieurs solutions ont une nouvelle fois été évaluées afin de trouver des alternatives plus économiques et conformes et, parmi les solutions mentionnées, il y a le traitement dans un bassin de roseaux. Or contrairement aux quatre autres solutions, celle-ci n'est pas chiffrée dans le tableau comparatif du haut de la page 5. Ma question est donc la suivante : la solution du traitement dans un bassin de roseaux a-t-elle été aussi étudiée et pourquoi n'apparaît-elle pas chiffrée dans le tableau comparatif ? Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.

**Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :**

Je vais commencer par répondre à la question de Mme Viredaz, avant d'en venir à l'amendement qui a été déposé par M. Dimitri Simos pour le groupe des Vert·e·s.

La solution du traitement dans un bassin de roseaux a effectivement été étudiée par le bureau d'ingénieurs dans le but d'envisager une variante plus écologique.

Cependant, l'étude a vite révélé d'importants inconvénients et contraintes pour la mise en œuvre d'une telle solution, entre autres :

- l'emprise au sol du bassin devait être d'au moins 280 m<sup>2</sup> ;

- la perméabilité du sol est insuffisante pour l'infiltration dans le périmètre du projet.

Pour ces motifs, la variante a été abandonnée et n'a pas été chiffrée et c'est la raison pour laquelle, vous n'avez pas les chiffres dans le préavis.

Je me tourne vers le Président ? Est-ce que je vous parle maintenant de notre position sur l'amendement proposé ?

**Le Président :**

Je vous propose qu'on continue la discussion générale sur le fond du préavis et au moment de passer au vote sur les conclusions du préavis, je vous redonnerai la parole quant à l'amendement proposé.

Est-ce qu'il y a encore une demande de parole concernant ce préavis ?

**M. Roland DU BOIS demande la parole :**

Quand je regarde des montants d'assainissement pour l'eau potable et dans les frais secondaires, des honoraires d'ingénieurs, techniciens, géomètres et autres, on arrive à 26% par rapport au montant total du crédit. Je trouve extraordinaire, qu'à l'heure actuelle, on a des honoraires qui dépassent largement ce qu'on peut imaginer dans les constructions. Merci de me répondre sur ce sujet.

**Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :**

Je pense que cette question va dans le même sens que l'amendement et j'y répondrai en même temps que la question sur le montant des honoraires des ingénieurs.

**Le Président :**

La discussion est toujours ouverte sur la discussion générale concernant ce préavis. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous passons à la discussion sur les conclusions du préavis.

Nous avons reçu un amendement du groupe des Vert·e·s concernant le montant des honoraires des ingénieurs dans la conclusion 1 et dans la conclusion 2.

**Mme Lydia MASMEJAN :**

Tout d'abord, il est primordial de rappeler que ce projet, débuté en 2021, fait appel à des compétences techniques spécifiques et importantes et fait l'objet d'une étude approfondie de plusieurs variantes. Elle a aussi nécessité une coordination importante avec des services de l'Etat de Vaud, dont la DGE forêt et la DGE eau, ainsi que différents services communaux afin de choisir une solution qui apparaît la plus adaptée techniquement et financièrement.

De par la complexité du projet, un bureau d'ingénieurs spécialisés en hydraulique est nécessaire, nous n'avons pas de tels spécialistes en interne, afin de garantir la bonne exécution des travaux en phase de réalisation, ainsi que le respect des normes et la sécurité d'un chantier dans un milieu ouvert. La Ville de Pully ne bénéficie donc pas de ces ressources et compétences pour gérer un tel projet.

Dans le cas présent, les honoraires ont été calculés sur la base de la SIA 103 et un nombre d'heures a été estimé pour chaque phase du projet, soit :

1) pour la partie des travaux relative à la mise en séparatif :

- 160 heures sont consacrées à l'étude du projet, avant-projet, projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation ;
- 47 heures sont consacrées à l'appel d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudications ;
- 276 heures sont consacrées à la réalisation, projet d'exécution, direction générale des travaux, mise en service ;

2) Pour la partie des travaux relative au remplacement de la conduite d'alimentation en eau :

- 200 heures sont consacrées à l'étude de projet, appel d'offres et réalisation. Il faut préciser que les honoraires d'ingénieurs concernent uniquement la partie génie civil, la partie sanitaire étant suivie par le personnel communal.

Les honoraires d'ingénieurs devisés à CHF 96'000.00, comparés au montant du préavis hors divers et imprévus, soit CHF 550'000.00, représente 17,45%.

Ce qui représente finalement 15,8% du montant du total du préavis de CHF 605'000.00.

Ces montants nous semblent conformes, les honoraires étant toujours un peu plus élevés pour les petits projets, pour lesquels il y a moins de pistes d'économies possibles, mais qui, dans le cas présent et comme déjà indiqué, demande une coordination importante et fait appel à un domaine de compétence relativement technique.

Enfin, le bureau d'ingénieurs sollicité ayant réalisé l'étude de projet, celui-ci n'a pas été mis en concurrence. Si nous décidions de le faire, nous devrions faire un appel d'offres public et il n'est pas certain que l'investissement pour la rédaction d'un cahier des charges de mise en concurrence de bureau d'ingénieurs, permettrait d'obtenir une offre plus avantageuse. De plus, dans le cas de la reprise d'un projet étudié et développé par un autre bureau, il est certain que la perte des connaissances engendrerait aussi un coût de reprise de projet.

Pour terminer, il reste à préciser que les offres d'honoraires faite par le bureau d'ingénieurs ont été réalisées avec des montants plafonnés et non forfaitaires. Dans le cas où la direction de travaux s'avère plus simple que prévue, les heures seront alors facturées en conséquence. Je vous remercie.

**Le Président :**

La parole n'est plus demandée quant à cet amendement.

Nous passons au vote sur l'amendement.

Je vous relis les conclusions 1 et 2 amendées :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de ~~CHF 387'000.00 TTC~~ CHF 319'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de mise en conformité des installations d'évacuation des eaux du refuge du Bois-du-Moulin, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de ~~CHF 218'000.00~~ CHF 190'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable du ch. du Bois-du-Moulin, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

Le vote sur l'amendement est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement est accepté par 44 oui, 25 non, 7 abstentions.**

Les résultats s'affichent à l'écran.

Nous passons au vote sur les conclusions amendées de ce préavis 12-2025, avec, pour la conclusion 1, un nouveau montant de CHF 319'000.00 et avec, pour la conclusion 2, un nouveau montant de CHF 190'000.00

Je ne vous relis pas les conclusion 3 et 4 d'usage que vous retrouvez dans le préavis.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : le préavis 12-2025 amendé est accepté par 66 oui, 4 non, 5 abstentions.**

Les résultats des votes s'affichent à l'écran.

## **2.5 Préavis 13-2025 Adoption du plan d'affectation « Claire-Fontaine II » et de son règlement**

**Le Président :**

J'invite M. Remo Kuonen, Président de la Commission d'urbanisme, à venir présenter et commenter le rapport de la Commission.

**M. Remo KUONEN :**

Pour rappel, le préavis 13-2025 relatif au plan d'affectation « Claire-Fontaine II » et à son règlement a déjà fait l'objet de 4 séances de la Commission permanente d'urbanisme et d'une séance du Conseil communal.

La commission avait tout d'abord eu une séance d'échanges informels avec les représentants du propriétaire de la parcelle. Ensuite, elle a siégé à trois reprises pour l'examen du plan et du règlement.

Pour résumer, je dirais que les éléments suivants ont suscité de très larges débats et qu'ils ont abouti à 9 amendements du règlement et à une modification du plan de la part de la majorité de la commission.

Le noyau de la discussion a porté longuement sur la hauteur maximale des constructions dans le périmètre concerné qui était initialement prévue à 456 mètres d'altitude et la commission propose aujourd'hui de la fixer à 442 mètres 50, c'est-à-dire à 5 étages sur rez-de-chaussée. Ceci implique une diminution très logique de l'octroi des droits à bâtir de 6'900 mètres carrés de surface de plancher déterminante à 6'100 mètres carrés. Dans un premier temps, la commission a envisagé d'inclure dans ce quota les surfaces des loggias et des balcons jugeant que le nombre de mètres carrés supplémentaires accordé était déjà largement suffisant. Toutefois, pour des raisons techniques essentiellement, l'idée a été abandonnée au profit du compromis qui a été adopté.

Par ailleurs, le pourcentage de logements d'utilité publique, les LUP qui initialement a été fixé à 50% a été abaissé à 20%. L'idée de la majorité de la commission est de permettre une meilleure rentabilité financière pour le propriétaire, de manière à éviter des loyers trop onéreux pour les autres locations.

Le pourcentage de pleine terre et de végétalisation a été accru, afin de permettre une arborisation et des dégagements un peu plus conséquents, ce qui répond aussi aux souhaits fortement exprimés par notre conseil.

Je relève encore, pour terminer, l'adjonction d'une nouvelle disposition dans le règlement qui devient de plus en plus systématique, du moins pour notre commission, qui consiste à imposer la pose de gabarits pour permettre à la population d'évaluer, plus ou moins bien évidemment, l'impact visuel des constructions projetées.

En conclusion, je souligne que l'acceptation de nouveaux plans d'affectation confronte de plus en plus des visions très différentes du futur de notre ville. Pour simplifier, je dirais que les uns estiment que la densification doit être strictement contrôlée et que les infrastructures doivent préalablement être adaptées pour absorber de nouveaux résidents. Les autres jugent que notre ville devrait offrir plus de logements, notamment à loyer modéré, afin d'accueillir de jeunes familles, de permettre aux anciens de s'établir dans des appartements adaptés, à des étudiants de profiter des excellentes connexions de transports publics, etc. Tous ont cependant la même intention : un développement social, économique et écologique harmonieux de notre commune. Il ne reste donc plus qu'à trouver la quadrature du cercle !

En définitive, la commission permanente d'urbanisme vous recommande, par 11 voix contre 0 et 1 abstention d'adopter les conclusions amendées du préavis numéro 13-2025. S'agissant des propositions de la minorité de la commission, je laisse très volontiers sa ou son porte-parole vous les présenter, pour que nous puissions débattre de manière avertie.

#### **Le Président :**

Nous avons effectivement reçu un rapport de minorité de la Commission d'urbanisme daté du 28 mai, signé par Mmes Domingos, Tafelmacher, Zolliker et MM. Simos, Contini, J'Espère.

Est-ce que l'un ou l'autre des signataires souhaitent prendre la parole pour nous exposer la teneur de ce rapport ?

#### **Mme Carinne DOMINGOS demande la parole :**

Je prends la parole au nom de la minorité de la Commission permanente d'urbanisme pour vous présenter brièvement notre position concernant ce préavis. Je ne vais pas relire le document qui vous a été transmis.

Notre rapport de minorité soutient une architecture cohérente pour ce secteur de Pully qui se trouve être au centre, proche des commerces et des activités culturelles, le tout bien desservi en termes de transports publics.

Nous formulons deux propositions majeures :

Premièrement, nous recommandons d'augmenter à **40%** le pourcentage de logements d'utilité publique. Pour rappel, le pourcentage était au départ de 50% dans le préavis initial.

Deuxièmement, nous défendons la possibilité de construire deux bâtiments le premier un Rez+5 et un deuxième un Rez+7, dans une optique d'éviter un monobloc, ce qui permettrait ainsi la construction de plus de logements. Il s'agit d'un compromis par rapport au projet initial qui prévoyait potentiellement un Rez+9.

Ces propositions permettraient de répondre concrètement aux enjeux actuels liés aux logements, de répondre à la préoccupation des habitantes et des habitants face à la pénurie constante de logements abordables pour les familles, les seniors et les jeunes adultes. Il est essentiel que notre commune permette à ces habitantes et habitants de continuer à y vivre dans des conditions dignes et accessibles.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à considérer avec attention les propositions contenues dans ce rapport de minorité. Je vous remercie de votre attention.

**M. Léo FERRARI demande la parole :**

Etant donné que je travaille pour Retraites Populaires, je vais me récuser pour cet objet, je vous remercie d'en prendre bonne note.

**Le Président :**

Merci, M. Ferrari et je me tourne vers nos scrutateurs qui vont désactiver votre boîtier tout au long du traitement de cet objet.

En cas d'entrée en matière, je vous énumérerai les modalités de traitement du présent objet, avant le début des débats, comme le stipule l'art. 82 relatif au déroulement de la discussion.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur les questions en rapport avec l'entrée en matière proprement dite.

La discussion de fond sera ouverte en cas d'acceptation formelle de l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est quasi à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière, avec 1 non et 1 abstention.

Nous passons au traitement de la discussion sur le fond du préavis.

Comme convenu avec vous, avant d'ouvrir le débat sur ce préavis, je vous informe de la procédure que nous allons suivre pour le traitement de ce PA.

Conformément à l'art. 82 de notre règlement et, bien entendu, tout au long du débat, vous gardez entière liberté de vote à toutes les étapes, que vous acceptiez ou refusiez un amendement, que vous acceptiez ou refusiez une levée d'opposition, par exemple et ceci tout le long du traitement de ce préavis.

Ce préavis comprend une annexe, à savoir le plan d'affectation et son règlement, je propose, tout d'abord de passer en revue le plan et ses amendements, étant donné que ce dernier contient des amendements qui conditionnent les questions de hauteur du bâti, les notions d'étages et que cela aura une incidence en cascade sur le règlement en lui-même.

Nous passerons ensuite en revue les articles du règlement du PA, article par article et nous traiterons les amendements. S'il y a des questions, que la discussion est demandée sur un article ou qu'il y a un amendement, l'article en question devra être voté pour lui-même.

Si deux amendements modifient le même article, le même alinéa, ils sont opposés et celui qui obtient le plus de suffrages est voté face à la proposition originale.

Si la discussion n'est pas demandée, l'article sera considéré comme adopté et nous passerons à l'article suivant, très sagement.

Nous poursuivrons ainsi, jusqu'à épuisement des articles du règlement qui nous est soumis ce soir.

Ensuite, j'ouvrirai la discussion sur les oppositions, nous passerons en revue les oppositions une par une, si la discussion n'est pas demandée, l'opposition sera considérée comme levée et nous passerons à la suivante, jusqu'à épuisement des oppositions. Si la parole est demandée, nous voterons l'opposition.

A la fin, j'ouvrirai encore une dernière fois une discussion générale sur le préavis avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis, tel qu'amendé ou non.

Y a-t-il des questions ou des objections sur la procédure énoncée ? Ce n'est pas le cas.

Je vous remercie pour votre confiance.

## **PLAN D'AFFECTION**

Deux amendements nous ont été soumis pour ce plan d'affectation

### **1) Amendement de la Municipalité**

Nous allons l'appeler : R+5/R+7

### **2) Amendement de la Commission d'urbanisme**

Nous allons l'appeler : R+5/R+5

J'ouvre la discussion sur le plan.

### **M. Philippe SLAMA demande la parole :**

Tout d'abord, j'ai une question de clarification. Vous parlez de deux amendements par rapport au préavis qui n'a pas été traité lors de la séance du 2 avril.

Je reviens sur l'amendement de la commission d'urbanisme. Il y a beaucoup d'arguments pour parler d'un R+5 deux fois, donc R+5/R+5, donc notamment de redescendre le deuxième bâtiment rez-de-chaussée plus 7 étages à 5 étages, on en a déjà beaucoup parlé au sein de la commission d'urbanisme durant les séances.

Je vais essayer de vous donner cinq grands arguments, qui à mon sens, sont les plus importants.

Le premier, comme vous le savez, nous avons sur notre commune beaucoup de plans d'affectation et très souvent, nous allons, si j'ose dire, au cas par cas entre les différents quartiers et à chaque fois, nous avons aussi, dans ces cas particuliers différents arguments qui nous amènent à faire souvent, pensez aux plans qu'on a votés récemment, des logements pour les seniors, des APEMS, des UAPE ou d'autres infrastructures. Chaque

plan d'affectation permet effectivement d'aller au cas par cas. Néanmoins, le cas par cas ne donne pas une ligne claire au niveau urbanistique de par sa définition.

Ici, nous sommes au centre et c'est mon deuxième argument, nous avons l'occasion de créer une référence, ou en tout cas de donner une certaine direction, pour ce que nous voulons pour le centre de Pully. Effectivement, avec ce plan d'affectation, il n'y a pas de logements pour les seniors, il n'y a pas d'UAPE ou d'autres infrastructures au bénéfice de la population. Nous ne sommes donc pas dans un cas de figure de faire des exceptions par rapport à une manière de faire au niveau des étages.

Du coup, qu'est-ce qu'un R+7 ? Un R+7, c'est déjà quelque chose que nous ne connaissons pas forcément et encore moins sur un socle au centre de Pully, pensez aux bâtiments à l'avenue du Prieuré, les bâtiments blancs qui sont juste à côté, ce sont des R+5, on peut assez facilement se représenter la hauteur et l'impact sur le paysage de certains de ces bâtiments, un R+7, nous ne le savons pas ou beaucoup moins. Et de plus, ceci est bien en-dessus de la route, donc avec ce plan d'affectation, il faut se rendre compte que le bâtiment que nous connaissons aujourd'hui qui est un R+5 et il n'est pas au bord de la route, pas au bord du trottoir, mais un peu plus éloigné où il y a un passage. Demain, vous aurez, là où il y a le pont de la Panchaude, un bâtiment qui sera depuis le socle supérieur un R+7. Donc, l'impression que vous aurez quand vous serez au bord de la route, cela ne sera pas un bâtiment R+7, mais si vous imaginez le R+5 qui est ici, vous serez dans le cadre d'une paroi qui sera beaucoup plus haute que ce que nous connaissons aujourd'hui. Ce qui aussi, à mon avis, créera depuis cette avenue de Lavaux potentiellement un sentiment un peu d'oppression et de bétonnage quand nous passerons à côté.

Le dernier point que j'aimerais soulever et que j'aimerais vous exposer, c'est la densification. En allant sur un R+5 deux fois, ce n'est absolument pas d'être contre une densification, bien au contraire, nous donnons de 3'300 m<sup>2</sup> aujourd'hui déjà à 6'100 m<sup>2</sup>, c'est plus que la moitié des Boverattes sur cette parcelle, que nous pouvons donc construire, nous allons donc dans une direction claire qui est la densification en tant que qu'une ville couronne de Lausanne, néanmoins nous allons dans ce sens d'une manière modérée et respectueuse aussi bien de l'environnement que des infrastructures qui sont là. Nous créons aussi un précédent, par rapport à beaucoup de propriétaires aujourd'hui, en créant un R+7, pourquoi devrions-nous refuser à d'autres propriétaires demain la possibilité de leur donner beaucoup plus de droits à bâtir pour densifier le centre. J'entends tous les arguments de la minorité, tous ces arguments sont valables pas pour cette parcelle, mais pour le centre de Pully d'une manière générale, nous avons une gare, des bus et évidemment un endroit qui devrait être densifié.

Donc, je vous propose et je vous invite à voter en faveur de l'amendement de la commission d'urbanisme, c'est-à-dire un R+5 pour les deux bâtiments.

**Mme Carinne DOMINGOS demande la parole :**

Juste pour réagir à ce qui vient d'être dit, je vous invite à continuer de visualiser l'avenue de Lavaux en direction de Paudex et vous pourrez voir un bâtiment, c'est un R+8, il est entouré d'arbres majestueux, évidemment en hiver c'est un peu moins joyeux, mais franchement quand les arbres ont leurs feuilles, c'est très agréable de pouvoir admirer tous ces arbres et juste derrière, il y a aussi les voies du chemin de fer.

Donc, des bâtiments hauts existent déjà, ce n'est pas la norme, je vous l'accorde, mais s'ils sont bien réalisés, ce n'est pas non plus négatif du point de vue urbanistique. Merci.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Je m'excuse de reprendre la parole, M. le Président, il est vrai que le débat est un petit peu compliqué. Ici, il s'agit du plan, il y deux aires de constructions supérieures. L'aire des constructions supérieures 1 et l'aire des constructions supérieures 2.

L'aire de constructions 1 était déjà fixée à R+5. Et ici, il est surtout question de l'aire de constructions 2, qui a fait l'objet d'un amendement de la commission dans un premier temps, qui avait été fixé à R+7. Et puis, lors de notre dernière séance, il a été encore abaissé à R+5, ce qui fait que nous n'avons plus qu'un seul niveau de construction pour les aires de constructions supérieures. Au niveau des aires de constructions supérieures, il n'y a plus qu'un R+5. La proposition de minorité veut garder à l'aire de construction 2, un R+7.

Voilà, pour que cela soit clair, j'essaie de clarifier un peu le débat et puis, par ailleurs, je rappelle qu'il y a la proposition d'amendement de la commission, qui a repris en partie les propositions de la Municipalité. Mais pour clarifier les choses, nous avons des propositions de la commission et des propositions de la minorité.

**M. Lucas GIRADET, Municipal demande la parole :**

La Municipalité propose, le Conseil dispose.

Comme l'a dit le Président de la commission, cet objet en deux préavis, trois préavis si on inclut les deux de ce soir a généré un total d'une quinzaine d'heures de commission, de nombreux amendements, un rapport de minorité, un énorme travail parlementaire a été effectué sur ce projet dans sa globalité, ce que je salue et j'espère que tout ce travail va permettre de trouver une issue favorable à ce plan d'affectation.

Pour ce faire, il en revient à vous, au Conseil de faire votre choix sur cet amendement-là mais sur tous les autres différents amendements, pour déterminer finalement, quel plan d'affectation vous souhaitez. Une fois de plus, la Municipalité est ouverte à des modifications de manière générale, je pense qu'on peut même dire qu'on préfère des préavis amendés et votés, que des préavis refusés, cela permet quand même d'aller un peu plus de l'avant, plutôt qu'un simple refus. Je vous laisse à vos responsabilités, de faire le choix de ce qui vous semble juste pour ce plan d'affectation, pour cet amendement et les suivants.

**M. Roland DU BOIS demande la parole :**

J'aimerais intervenir, parce que j'ai déposé une motion qui signifiait que de développer la Commune de Pully par plans partiels d'affectation n'était pas du tout conforme à ce qu'on aimerait faire sur Pully.

J'ai présidé la commission concernant le PA de l'ECA et après discussion, on a décidé que la densification ne pouvait pas dépasser les 1,2 qui est prévu par notre règlement. Cela a été suivi à l'unanimité. Et je peux vous dire que les personnes qui sont en train de construire à 0,8 à proximité, m'ont toutes téléphoné, pour me dire qu'en fin de compte, tant qu'on n'a pas réglé le problème du Plan directeur, du plan des zones et de la réglementation adaptée, on va dans un mur juridique à un moment donné.

Je précise bien que moi, je ne voterai pas, ni les amendements, ni les propositions qui sont faites, parce qu'on ne développe pas une commune par des plans d'affectation partiels. Merci.

**Le Président :**

La parole n'est plus demandée concernant le plan d'affectation. Je clos la discussion.

Nous sommes face à deux amendements que nous allons devoir opposer. Cela exige un petit exercice, sur vos boîtiers, il y a 3 touches et nous sommes faces à deux amendements. Nous allons choisir l'option de prendre l'ordre d'arrivée des amendements.

D'abord l'amendement de la Municipalité qui est également soutenu par le rapport de minorité, qui consiste en un R+5 et un R+7 avec la cote de +447,50 m.

Pour accepter cet amendement cela sera la touche verte « oui ».

Pour l'acceptation de l'amendement de la commission d'urbanisme, qui lui veut une altitude maximum de 442,50 m, que nous appellerons R+5/R+5 cela sera la touche rouge « non ».

Donc pour ce vote, vous n'avez qu'une voix possible, soit pour l'amendement de la Municipalité, touche verte « oui », soit pour l'amendement de la Commission d'urbanisme touche rouge « non ». Bien entendu, vous pouvez vous abstenir.

Est-ce que cette manière de faire vous paraît claire ? Si ce n'est pas le cas, je vous répète encore une fois la manière de procéder :

La touche « oui », c'est accepté R+5/R+7 = amendement proposé par la Municipalité.

Cela s'affiche à l'écran et je remercie nos brillants scrutateurs et scrutatrices d'avoir préparé et programmé ces votes, cela n'a pas été chose facile que de préparer la séance de ce soir.

La touche « non », c'est accepté R+5/R+5 = amendement proposé par la CPU.

La touche jaune, c'est pour s'abstenir.

Nous passons au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : 44 voix pour l'amendement de la Municipalité R+5/R+7 et 32 voix pour l'amendement de la CPU R+5/R+5, 1 abstention**

L'amendement de la Municipalité R+5/R+7 a donc été accepté.

Nous allons maintenant voter cet amendement contre le proposition initiale figurant sur le plan.

Je vous donne encore une fois la parole, avant le vote.

### **M. Philippe Slama demande la parole**

J'ai besoin d'une clarification, si on refuse cet amendement, que se passe-t-il ?

### **Le Président :**

Si vous refusez cet amendement, c'est la proposition originale qui figure sur le plan qui sera retenue, c'est-à-dire R+5/R+10, c'est ce qui vous est soumis.

La Municipalité a établi initialement un projet mis à l'enquête, qu'elle a elle-même amendé, amendement que vous venez d'accepter, soit R+5/R+7.

Maintenant, il faut choisir entre cet amendement et la proposition première qui est R+5/R+10.

Nous passons au vote sur cet amendement de la Municipalité R+5/R+7.

Si l'amendement de la Municipalité est accepté le plan aura les cotes R+5/R+7, 447,5 mètres. Si l'amendement est refusé, c'est ce qui figure sur le plan qui a été mis à l'enquête, qui figure dans l'annexe, soit R+5/R+10.

Pour votre vote, c'est donc oui pour l'amendement, non pour le refuser, touche jaune pour s'abstenir.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement sur le plan de la Municipalité R+5/R+7 est accepté par 62 oui, 11 non, 4 abstentions.**

Les résultats s'affichent à l'écran.

Nous passons maintenant au règlement, article par article, si la parole n'est pas demandée, l'article est considéré comme adopté. S'il y a des amendements, nous les mettrons en discussions et ils seront votés, s'il y a deux amendements qui portent sur le même objet, nous les opposerons et nous voterons sur l'amendement retenu par rapport à la proposition figurant dans le règlement, et ainsi de suite.

Bien entendu, je vous le rappelle encore une fois, selon l'art. 82 de notre règlement, vous gardez votre entière liberté de vote tout au long de la procédure, si vous avez accepté ou refusé un amendement par exemple, vous êtes libres d'accepter ou de refuser le préavis.

## **REGLEMENT DU PLAN D'AFFECTION** **« CLAIRE-FONTAINE II »**

### **CHAPITRE 1 - GENERALITES**

#### **Article 1 - BUTS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 1 est adopté.

#### **Article 2 - CONTENU**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 2 est adopté.

#### **Article 3 - PERIMETRE ET AFFECTATION**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 3 est adopté.

#### **Article 4 - DESTINATION DE LA ZONE MIXTE**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 4 est adopté.

#### **Article 5 - DESTINATION DE LA ZONE FERROVIAIRE**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 5 est adopté.

#### **Article 6 - MESURE DE L'UTILISATION DU SOL**

2 amendements pour cet article, alinéa 1

##### **Amendement de la Municipalité :**

*« Surface de plancher maximum de 6'400 m<sup>2</sup> »*

##### **Amendement de la Commission d'urbanisme :**

*« Surface de plancher maximum de 6'100 m<sup>2</sup> »*

Est-ce que la parole est demandée concernant ces deux amendements qui nous sont soumis ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc opposer ces amendements.

Nous allons procéder exactement comme nous l'avons fait tout à l'heure pour l'amendement sur le plan.

Voter « oui », reviendra à accepter l'amendement proposé par la Municipalité, soit SPd maximum 6'400 m<sup>2</sup>, voter « non » reviendra à accepter l'amendement de la CPU soit SPd maximum 6'100 m<sup>2</sup>. Vous pouvez bien sûr vous abstenir.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : 36 voix pour l'amendement de la Municipalité, 39 voix pour l'amendement de la CPU, 2 abstentions.**

L'amendement de la CPU est donc retenu, soit SPd maximum de 6'100 m2. Nous l'opposons maintenant à l'article original du règlement, soit SPd maximum 6'900 m2.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de la CPU, SPd maximum de 6'100 m2, est accepté par 56 oui, 14 non, 7 abstentions.**

## **Article 7 - ORGANISATION DU PA**

### **Amendement de la CPU**

« *Le PA est composé des aires de constructions suivantes :*

- *l'aire des constructions supérieures ;*
- *l'aire des constructions inférieures. »*

### **M. Remo KUONEN demande la parole :**

Je parle sous contrôle de M. Girardet.

Il me semble qu'à cet article, l'amendement de la Commission d'urbanisme n'a plus lieu d'être, puisqu'on a décidé d'avoir une aire de constructions supérieures avec 7 niveaux. Il faut donc, à mon avis reprendre l'article initial tel que proposé dans le préavis avec la correction ad hoc.

### **Le Président :**

Vous retirez donc l'amendement ? Très bien.

Je vois que M. Lucas Girardet, Municipal, approuve.

Nous considérons que cet amendement est retiré. Nous revenons à la proposition originale de l'article 7 figurant dans le préavis.

### **Mme Nathalie BERNHEIM demande la parole :**

Je m'interrogeais simplement sur le fait alors qu'il y a une commission, qu'il y a un certain nombre de choses qui sont écrites, est-ce que c'est possible comme ça, qu'en cours de route, qu'on change des choses sans consulter la commission ad hoc ?

### **Le Président :**

M. Kuonen vient de le dire, cet amendement n'a plus lieu d'être en l'état, compte tenu des choix qui ont été faits dans le cadre de l'acceptation du plan. Si une personne souhaite maintenir cet amendement ou le redéposer en son nom, il est libre de le faire, au même titre que celui qui représente la CPU peut le retirer.

Pour l'instant, moi je prends acte que l'amendement de la CPU est retiré, si maintenant une personne souhaite le redéposer, j'en tiendrai compte.

### **M. Remo KUONEN demande la parole :**

Il est vrai qu'en tant que Président de la Commission, je ne peux évidemment pas retirer une proposition d'amendement déposée par la Commission, cela va de soi, mais en l'occurrence, étant donné les décisions prises concernant le plan, il faut réintroduire l'article tel qu'il était initialement. Autrement, cela n'a pas de sens.

Mais encore une fois, je laisse volontiers, M. Girardet s'exprimer le cas échéant.

**M. Lucas GIRARDET demande la parole :**

Effectivement, l'amendement de la CPU avait du sens du moment que les deux aires de constructions avaient la même hauteur, du coup il n'y avait plus qu'une aire de constructions supérieures, avec l'amendement sur le plan, les deux hauteurs distinctes ont été rétablies, il y a bien effectivement deux aires de constructions supérieures différentes, d'où le rétablissement de l'article à son origine.

**M. Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :**

Moi, j'ai un doute, M. Girardet nous dit, il faut remettre les valeurs d'origine, les valeurs d'origine c'est avec 10 étages. Actuellement, on est à 7 étages. Donc, je ne comprends pas.

**M. Lucas GIRARDET demande la parole :**

Il y a peut-être une confusion, on est à l'article 7, mais, en l'occurrence, on ne parle pas de 7 étages, mais c'est l'article 7 qui définit que le plan d'affectation est composé d'aires de constructions, et de trois aires de constructions différentes, une inférieure qui est le socle, et deux aires de constructions supérieures.

L'amendement de la Commission qui a été refusé par le Conseil, qui visait à avoir R+5/R+5, de fait annulait qu'il y ait deux hauteurs de constructions supérieures différentes. Comme le plan a été amendé dans le sens qu'il y a maintenant de nouveau deux aires de constructions supérieures différentes, il faut le maintenir dans l'article 7 et ceci sans revenir sur les hauteurs que vous avez décidées au moment du vote sur le plan.

**Le Président :**

Merci M. le Municipal, vous avez effectivement déjà délibéré sur la question de la hauteur, ici on fait juste référence au plan pour lequel vous avez déjà fixé les hauteurs, à R+5/R+7, conformément à l'amendement déposé par la Municipalité et accepté par ce Conseil.

Est-ce que la parole est encore demandée concernant cet article 7 ? Ce n'est plus le cas. La discussion est close, Etant donné que la parole a été demandée sur cet article, je vais formellement vous faire voter pour l'acceptation de cet article, je vous propose de le faire avec les cartons orange.

Celles et ceux qui acceptent l'article 7 en l'état, sont priés de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstentions ?

**Vous avez adopté cet article à la quasi-unanimité, moins 3 abstentions.**

## **Chapitre 2 - REGLES POUR LES AIRES DE CONSTRUCTION**

### **Article 8 - CONSTRUCTIONS EXISTANTES**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. L'article 8 est accepté.

### **Article 9 - AFFECTATIONS**

2 amendements pour cet article, alinéa 1

#### **Amendement de la Municipalité et de la CPU :**

*« Un minimum de 50% 20% des SPd affectées au logement est dédié à du logement d'utilité publique »*

#### **Amendement présenté par le rapport de minorité de la CPU :**

*« Un minimum de 50% 40% des SPd affectées au logement est dédié à du logement d'utilité publique »*

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

Etant donné que l'amendement R+5/R+7 a été accepté, je fais référence à ce que certains de mes collègues de la CPU avançaient, en disant qu'on faisait faire beaucoup trop de bénéfice aux Retraites Populaires et donc, je pense que l'argument « augmenter les LUP » est justement un compromis pour se dire que si la hauteur est plus élevée, donc les m2 aussi, plus de LUP, c'est une manière de faire baisser éventuellement les bénéfices du propriétaire. Merci beaucoup.

**Le Président :**

Y a-t-il une autre demande de parole concernant l'un ou l'autre de ces amendements ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous allons devoir voter sur ces deux amendements qui s'opposent, un taux de 20% pour la Municipalité et la CPU, un taux de 40% présenté dans le rapport de la minorité de la CPU. Je vous donne la manière d'on nous allons voter

Le vote oui correspond à l'acceptation des 20% de SPd proposé par la Municipalité et la CPU, et le vote non correspond à l'acceptation des 40% de SPd proposé par l'amendement du rapport de minorité de la CPU. L'abstention est toujours possible, bien évidemment.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de la Municipalité et de la CPU de 20% de SPd est accepté par 37 voix, contre 36 voix pour l'amendement à 40% de SPd du rapport de la minorité, 4 abstentions.**

Les résultats s'affichent à l'écran.

**M. Robin CARNELLO demande la parole :**

Puis-je vous demander la lecture du nom des personnes absentes sur le tableau, s'il vous plaît ?

**Le Président :**

Nous avons à cet instant 22 personnes absentes :

Mmes Yolanda Baez, Melissa Cardis, Valentine Cardis, Sophie Cuendet du Roy, Odile Cuénoud González, Anne Gumy, Denise-Elise Haramis, Liuna Jung, Lorena Marin Guex, Géraldine Padez, Mary Mayenfisch Tobin, Eva Reith, Verena Kuonen, MM. Fabien Borel, Guillaume Ferasson, Léo Ferrari, Mathias Fernandez, Tristan Gratier, François Logoz, Dimitri Simos, Sébastien Wolleb, Roger Zimet.

**Mme Géraldine PADEZ demande la parole :**

Nous nous sommes annoncées présentes, Verena et moi-même, lors de notre arrivée tardive et nous avons voté et nous figurons dans les absents, je ne comprends pas pourquoi nous figurons dans les absents.

**Le Président :**

Est-ce que vous demandez une contre-épreuve Mme Padez ?

**Mme Géraldine PADEZ :**

On nous annonce comme absentes, alors qu'on est présentes et qu'on a déjà voté.

**M. Yassin NOUR demande la parole :**

Etant donné, qu'il y a eu un problème technique, je demande effectivement une contre-épreuve.

**Le Président :**

C'est noté, M. Nour. Nous allons donc voter une nouvelle fois pour ces amendements. Le temps pour nos scrutateurs de réinitialiser le système de vote pour ce faire.

Après concertation avec les scrutateurs, il y a eu visiblement un souci d'activation pour ces deux boîtiers, merci d'avoir relevé ce dysfonctionnement et, en vertu de la demande de M. Nour, nous accordons donc la contre-épreuve pour ce vote.

Merci encore aux scrutateurs aux commandes du système de vote pour leur réactivité, la maîtrise du système et tout le travail de préparation en amont de la séance, qui est très conséquent, spécialement dans une séance comme ce soir, quand il y a autant de problématiques différentes, comme les amendements, chaque objet devant être intégré dans le système de vote.

Les consignes restent inchangées, touche verte oui pour les 20%, touche rouge oui pour les 40%.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de la Municipalité et de la CPU des 20% de SPd est accepté par 41 voix, contre 36 voix pour l'amendement à 40% de SPd du rapport de la minorité, 2 abstentions.**

Les résultats s'affichent à l'écran.

L'amendement de la Municipalité et de la CPU est donc retenu, soit 20% de SPd affectés à des logements d'utilité publique. Nous l'opposons maintenant à l'article original du règlement, soit 50% de SPd.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de la Municipalité et de la CPU des 20% de SPd est accepté par 47 oui, 30 non, 1 abstention.**

**Article 10 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'article 10 est adopté.

**Article 11 - ORDRE DES CONSTRUCTIONS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'article 11 est adopté.

**Article 12 - DISTANCE ENTRE BÂTIMENTS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'article 12 est adopté.

**Article 13 - LONGUEUR DES CONSTRUCTIONS**

**Amendement de la Municipalité et de la CPU**

*« Les nouvelles constructions ne sont pas limitées en longueur. »*

*La longueur maximale des nouvelles constructions est fixée à 40.00 mètres, excepté dans l'aire des constructions inférieures où elle n'est pas limitée. »*

La parole n'est pas demandée sur cet amendement, la discussion est close.  
Nous passons au vote sur cet amendement.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement est accepté par 71 oui, 0 non, 6 abstentions.**

#### **Article 14 - HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 14 est adopté.

#### **Article 15 - SUPERSTRUCTURES**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 15 est adopté.

#### **Article 16 - TOITURES**

Deux amendements :

##### **Amendement de la Municipalité**

Suppression de l'alinéa 2

~~Les toitures plates peuvent être accessibles. Le solde des surfaces non accessibles est végétalisé de façon extensive, conformément aux normes SIA en vigueur.~~

L'alinéa 3 devant l'alinéa 2.

##### **Amendement de la CPU**

Alinéa 1 ~~La forme des toitures est libre~~

*« Seules les toitures plates sont autorisées »*

Nouvel alinéa 2

*« Elles doivent être végétalisées de manière extensive et participent à la rétention des eaux pluviales. La végétalisation se fera de manière différenciée en comprenant des aménagements favorables à la biodiversité (épaisseur du substrat variable, pierriers, branchages, etc.) »*

La parole n'est pas demandée concernant ces deux amendements.

Nous allons passer au vote et les opposer.

La touche verte pour soutenir l'amendement de la Municipalité, la touche rouge pour soutenir l'amendement de la CPU.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de la CPU est accepté avec 61 voix, celui de la Municipalité reçoit 11 voix, il y a 3 abstentions.**

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote sur l'acceptation de cet amendement.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de la CPU modifiant cet article 16 « Toitures » est accepté par 67 oui, 7 non, 3 abstentions.**

## **CHAPITRE 3 - ESPACES EXTERIEURS**

### **Article 17 - DEFINITION**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 17 est adopté.

### **Article 18 - SURFACE DE VERDURE**

#### **Amendement de la Municipalité et de la CPU**

Alinéa 1

*« Au minimum ~~35%~~ 40% de la surface de la parcelle est traitée en espaces verts, sur dalle, en toiture ou en plein terre. »*

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de la Municipalité et de la CPU 40% est accepté par 76 oui, 3 non, 0 abstention.**

### **Article 19 - CONSTRUCTIONS AUTORISEES**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 19 est adopté.

### **Article 20 - ARBORISATION ET PLANTATIONS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 20 est adopté.

### **Article 21 - ECLAIRAGE**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 21 est adopté.

## **CHAPITRE 4 - ACCES, CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

### **Article 22 - ACCESSIBILITE**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 22 est adopté.

### **Article 23 - STATIONNEMENT DES VEHICULES MOTORISES**

Deux amendements :

#### **Amendement de la Municipalité**

#### **M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :**

Au vu du vote sur le chapitre 8 sauf erreur, l'amendement de la Municipalité n'a plus lieu d'être et le retire au profit de l'amendement de la CPU.

#### **Le Président :**

Merci M. le Municipal, nous prenons donc acte du retrait de l'amendement de la Municipalité.

#### **Il reste un amendement de la CPU**

Alinéa 1

*« Le nombre de places de stationnement total est limité au maximum à ~~60~~ 54 pour les voitures et ~~9~~ 8 pour les deux-roues motorisés. »*

La parole n'est pas demandée pour cet amendement, nous passons au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de la CPU est accepté par 49 oui, 26 non, 4 abstentions.**

**Article 24 - STATIONNEMENT DES VEHICULES DEUX-ROUES  
NON MOTORISES**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 24 est adopté.

**Article 25 - LIAISONS PUBLIQUES DE MOBILITE DOUCE**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 25 est adopté.

**CHAPITRE 5 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Article 26 - DEGRE DE SENSIBILITE AU BRUIT**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 26 est adopté.

**Article 27 - MESURE DE PROTECTION CONTRE LE BRUIT**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 27 est adopté.

**Article 28 - VESTIGES ARCHEOLOGIQUES**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 28 est adopté.

**Article 29 - OPAM**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 29 est adopté.

**Article 30 - SONS SOLIDIENS ET VIBRATIONS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 30 est adopté.

**Article 31 - ORNI**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 31 est adopté.

**Article 32 - SOLS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 32 est adopté.

**Article 33 - GESTION DES EAUX**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 33 est adopté.

**Article 34 - ENERGIE ET PERFORMANCE THERMIQUE DES BÂTIMENTS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.  
L'article 34 est adopté.

## **Article 35 - GABARITS**

### **Amendement de la Municipalité et de la CPU**

Nouvel article 35 :

Alinéa 1

*« Des gabaris indiquant la volume futur des constructions seront implantés sur le site durant toute la période de mise à l'enquête du permis de construire »*

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : ce nouvel article 35 est accepté par 77 oui, 0 non, 2 abstentions.**

Les articles suivants ont donc un nouveau numéro.

## **CHAPITRE 6 - DISPOSITIONS FINALES**

### **Article 36 - DEROGATIONS**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'article 36 est adopté.

### **Article 37 - ENTREE EN VIGUEUR ET ABROGATION**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'article 37 est adopté.

### **Article 38 - DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'article 38 est adopté.

Nous en avons terminé avec l'examen et l'approbation de ces différents articles du règlement. Je vous remercie pour votre attention.

## **CHAPITRE 12 - OPPOSITIONS**

L'ensemble du dossier a été soumis à l'enquête publique entre le 15 mai et le 15 juin 2024.

L'enquête publique a porté sur les objets suivants :

- le projet de requalification du pont de la Panchaude et ses abords ;
- le plan d'affectation « Claire-Fontaine II » et son règlement ;
- la création de deux servitudes de passage public à pied et mobilité douce en faveur de la Ville de Pully sur la parcelle N°162 ;
- la désaffectation partielle des domaines publics N°21, 23 et 60 ;
- la décadastration partielle de la parcelle N°162.

Pendant la durée de l'enquête publique, le PA a suscité quinze oppositions parmi lesquelles deux ont été rédigées par des opposants ne résidant pas dans la Commune de Pully et une a été déposée hors des délais d'enquête publique. Le dossier du projet routier n'a quant à lui pas fait l'objet d'opposition.

A l'issue des séances de conciliation, l'ensemble des opposants ont choisi de maintenir leur opposition.

Je vais vous les nommer les unes après les autres, j'ouvrirai la discussion pour chacune des oppositions, si la parole n'est pas demandée, comme pour les articles du règlement, l'opposition sera levée et on passera à l'opposition suivante, on considérera que les réponses apportées pour la levée des oppositions sont conformes.

Si la discussion est demandée, on devra statuer sur la levée de l'opposition.

**M. Stephan MARGELISCH demande la parole :**

Je constate qu'il y a un certain nombre d'oppositions, la grande majorité en fait, qui sont pratiquement les mêmes et la réponse de la Municipalité est donc identique.

Est-ce qu'on peut traiter toutes les oppositions similaires en une fois ? Je crois qu'il n'y en a que deux, qui seraient à traiter différemment.

**Le Président :**

J'ai expliqué la procédure en début de séance, procédure que vous avez acceptée.

L'idée est de passer en revue chaque opposition, il n'y aura certainement pas un vote pour chaque opposition, je vais simplement les énumérer et si la parole n'est pas demandée, cela va aller très vite. Je vous propose de maintenir la procédure telle qu'elle a été définie au début.

**12.4.2. Opposition de Mme et M. Engel**

**Mme TANIA GAZZOLA demande la parole :**

En ce qui me concerne, j'aimerais pouvoir voter sur chacune de ces oppositions, donc pour ce qui de l'opposition de Mme et M. Engel, j'aimerais que l'on puisse procéder à un vote. Ce qui veut dire, soit que je vais demander la parole pour chaque opposition, soit je vous dis tout de suite que je vais vouloir voter à chaque fois.

**Le Président :**

Je vous propose de voter avec les cartons orange. Est-ce que vous voulez faire une opposition ou une argumentation pour cette opposition ?

**Mme Tânia GAZZOLA :**

Absolument pas, je pense simplement que ces personnes méritent que leur opposition soient traitées individuellement, elles sont concernées directement dans leur droit, elles ont très probablement dépensé de l'argent et de l'énergie pour rédiger ces oppositions et j'estime qu'elles méritent d'obtenir une discussion individuelle, d'autant plus que je sais que je vais voter non à chaque fois.

**Le Président :**

Très bien. C'est votre droit. Nous allons tenir compte de votre demande.

Y a-t-il une prise de parole concernant l'opposition de Mme et M. Engel ?

**M. MARGELISCH demande la parole :**

Mon intervention tout à l'heure va dans le même sens que le vôtre, cela signifie qu'effectivement, pour ce qui me concerne, je suis opposé à la levée des oppositions pour des motifs qui touchent la densité. Je rejoins les commentaires précédents de notre collègue du Bois, et c'est la raison pour laquelle je suis encore une fois opposé à lever les oppositions qui sont motivées par cet argument.

**M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :**

Je vais aussi dans le même sens, étant donné que notre amendement de limiter à R+5/R+5 a été rejeté, je pense que la plupart des oppositions parlent de la hauteur et du volume, par conséquent, je ne les lèverai pas non plus.

**Le Président :**

La parole est-elle encore demandée concernant l'opposition de Mme et M. Engel ?

Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote

Celles et ceux qui acceptent de lever cette opposition sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Par souci de transparence et d'équité, et pour respecter la volonté de ceux qui ont demandé un vote, et pour avoir un chiffre exact et clair et ne pas laisser de place à l'interprétation, je vais laisser un moment à nos scrutateurs pour programmer un vote pour chaque opposition et nous voterons à l'aide des boîtiers. Il n'y aura ainsi aucune contestation possible quant aux résultats.

Comme vous l'avez dit à juste titre, cette étape formelle donne lieu à un vote si la discussion est demandée et c'est manifestement le cas.

**M. David CONTINI demande la parole :**

J'ai une question, quelle est la conséquence si on refuse la levée des oppositions ?

**M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :**

Le refus de lever une seule opposition équivaut à refuser le plan d'affectation, cela a la même conséquence que le vote final sur le préavis.

**M. David CONTINI demande la parole :**

Du moment, où j'estime qu'on a répondu finalement à la volonté des opposants en passant d'un R+9 ou 10 à un R+7 et R+5, du moment où finalement on a aussi donc réduit la hauteur et réduit la densité en passant à 6'100 m2, je pense qu'on a fait un beau travail aussi à la commission d'urbanisme, on s'est réunis deux fois, on a parlé presque pendant huit heures ensemble, on a fait un vrai processus, même si on n'était pas d'accord sur tout, on est finalement arrivés aujourd'hui à un vrai compromis et à un réel consensus sur ce plan d'affectation. Mon souhait aujourd'hui, cela serait qu'on puisse dire que le Conseil communal n'a pas voté pour maintenir la verrue de Pully, comme on peut lire sur facebook pour ce qui est de la question de la démolition de la pataugeoire, essayons d'être cohérents, essayons d'aller de l'avant pour Pully et puis, s'il-vous-plaît, essayons de rester cohérents et d'avancer avec un projet qui permettra de faire revivre ce coin de Pully.

Pour ma part, je propose de lever ces oppositions. Merci.

**Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :**

En effet, comme l'a dit mon collègue Duvoisin, étant donné que nous ne sommes pas d'accord avec le projet de R+5/R+7, nous ne voyons pas l'intérêt de lever les oppositions, puisque nous allons également très certainement nous opposer au projet à la fin.

Et il est dans notre droit, de nous prononcer sur chaque opposition.

**Le Président :**

Grâce à la réactivité et au travail en direct des scrutateurs à mes côtés, nous sommes prêts à lancer le vote pour l'opposition 12.4.2 de Mme et M. Engel.

La parole est-elle encore demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'opposition est levée par 39 oui, 35 non, 4 abstentions**

**12.4.3. Opposition de M. Bohren**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Comme demandé, nous allons voter sur chaque opposition, même si la parole n'est pas demandée.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'opposition est levée par 37 oui, 35 non, 3 abstentions**

#### **12.4.4. Opposition de Mme et M. Jost**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'opposition est levée par 37 oui, 35 non, 3 abstentions**

#### **12.4.5. Opposition de l'Association PUHI**

**Mme Florence STEINHÄUSLIN JEANRENAUD demande la parole :**

Je voulais simplement dire que comme membre de l'Association, je dois me récuser pour ce vote.

**Le Président :**

Merci, nous ne prenons note de votre récusation concernant cette levée d'opposition.

Votre boîtier est désactivé pour ce vote.

La parole n'est plus demandée pour cette opposition. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'opposition est levée par 36 oui, 35 non, 4 abstentions**

#### **12.4.6. Opposition de Mme et M. Jaunin**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'opposition est levée par 37 oui, 36 non, 4 abstentions**

#### **12.4.7. Opposition de M. Dépraz**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : 38 oui, 38 non, 4 abstentions**

Je m'attendais à ce que cela se produise !

Est-ce que quelqu'un demande la contre-épreuve ? ou est-ce que quelqu'un demande la parole ?

**M. David CONTINI demande la parole :**

Il me semble que selon notre règlement, en cas d'égalité, c'est le Président qui tranche.

Mais peut-être que je me trompe ?

**Le Président :**

C'est tout à fait exact.

S'il n'y a pas de contre-épreuve demandée, je vais devoir trancher sur cette opposition.

Pour ma part et compte tenu que l'opposition porte en partie sur des questions d'IUS, j'avais fait le choix de ne pas la lever.

#### **12.4.8. Opposition d'Alpha-Transfo Immobilier SA**

La parole est-elle demandée pour cette opposition

**M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :**

Du moment qu'on n'a pas levé une opposition, cela veut dire que le préavis n'est pas accepté.

**Le Président :**

Nous devons aller jusqu'à la fin de la procédure.

**M. Antonin CHEVALLEY :**

Je me posais la question, parce que cela n'a plus beaucoup de sens de continuer.

**Le Président :**

Nous devons aller jusqu'à la fin de la procédure. Mais je vous remercie pour votre question.

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : la levée de l'opposition est refusée par 36 non, 32 oui, 6 abstentions**

**12.4.9. Opposition de Mme et M. Giustiniani**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : la levée de l'opposition est refusée par 35 non, 33 oui, 5 abstentions**

**12.4.10. Opposition de Mme et M. Juillerat**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : la levée de l'opposition est refusée par 34 non, 33 oui, 7 abstentions**

**12.4.11. Opposition de Mme et M. Lauris (domiciliés à Morges)**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : la levée de l'opposition est refusée par 35 non, 30 oui, 7 abstentions**

**Mme Cynthia ILLI demande la parole :**

Est-il possible d'afficher les résultats des votes à l'écran ?

**Le Président :**

Oui, c'est fait, vous pouvez les voir à l'écran et en prendre connaissance.

**Mme Anne VIREDAZ demande la parole :**

J'aimerais demander le vote nominal pour la prochaine opposition.

**12.4.12. Opposition de Mme et M. Jequier**

**Le Président :**

Mme Viredaz demande l'appel nominal pour cette opposition. Cette demande doit être appuyée par 5 membres. C'est manifestement le cas.

Les scrutateurs sont prêts avec l'appel nominal.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**33 conseillères et conseillers ont accepté la levée de l'opposition :**

1. FAVRE Pierre-Marie
2. LEUBA Nicolas
3. YERSIN Lena
4. LEVY Sébastien
5. STEINHÄUSLIN JENRENAUD Florence
6. FELBER Céline
7. FRÜH Cynthia
8. GUILLEN Carlos
9. HAMMAMI Rihab
10. HÄUSERMANN David
11. MARCHAND Charles Edouard
12. MARCHAND Paul Emile
13. NOUR Yassin
14. OGAY André
15. TAFELAMCHER Pauline
16. THALMANN Muriel
17. ZOLLIKER Line
18. BEJAN Gabriela
19. CAMPICHE RUEGG Evelyne
20. CHEVALLEY Antonin
21. CONTINI David
22. DAUNER GARDIOL Isabelle
23. DOMINGOS Carinne
24. GÄMPERLE Claudia
25. KLEIN Yannick
26. MEDANA Francine
27. ROUBATY Quentin
28. ROY Guillaume
29. SAXER Adrien
30. SCHRANZ Anne
31. STERN Philippe
21. ILLI Cynthia
33. VIREDAZ Anne

**37 conseillères et conseillers ont refusé la levée de l'opposition :**

1. ANKEN Frédéric
2. BERNHEIM Nathalie
3. BRIOD Jean-Denis
4. BURNET Olivier
5. CONSTANTIN Olivier
6. CUCHE Gérald
7. DUFOUR Claude
8. DUVOISIN Jean-Luc
9. DUVOISIN Jean-Marc
10. FAGUE Sébastien
11. FAVRE Dominique
12. FREISE Alexandra
13. GAZZOLA Tânia
14. HAMMER Daniel

15. HIRSCH-LORENZ Karine
16. MALLAUN Barbara
17. MARLETAZ Jean-Marie
18. MASSON Liliane
19. SLAMA Philippe
20. THILO Bernard
21. TORTI Marco
22. ZAPPELLI Pierre
23. DU BOIS Roland
24. GALLEY Bertrand
25. YERSIN Bertrand
26. CARNELLO Robin
27. CHAVAN Jean-Robert
28. CUCHE Pascale
29. KUONEN Remo
30. KUONEN Verena
31. MARGELISCH Stephan
32. PADEZ Géraldine
33. STEHLIN André
34. MOULY Jean-Claude
35. FARKAS Isabelle
36. DE ROSA Serena
37. J'ESPERE Thomas

**9 conseillères et conseillers se sont abstenus :**

1. KARDUM Leonardo
2. KOTTE Pascal
3. GAUDIN Jérôme
4. GODART Michel
5. PASCHE Jean-Marc
6. PRIVET Nadia
7. CURRAT Yves
8. DU BOIS Patrick
9. LUDE Nathalie

**Résultat du vote : la levée de l'opposition est refusée par 37 non, 33 oui, 9 abstentions**

Les résultats avec les noms figureront au procès-verbal, conformément à la demande de Mme Viredaz qui a été appuyée par au moins 5 membres.

Les résultats s'affichent à l'écran.

**12.4.13. Opposition de Mme et M. Coronado (domiciliés à Lutry)**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos

**Résultat du vote : la levée de l'opposition est refusée par 36 non, 32 oui, 9 abstentions.**

**12.4.14. Opposition de Mme Dépraz & consorts**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos

**Résultat du vote : la levée de l'opposition est refusée par 35 non, 34 oui, 6 abstentions.**

#### **12.4.15. Opposition de M. Gehriger & consorts**

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos

**Résultat du vote : la levée de l'opposition est refusée par 36 non, 35 oui, 6 abstentions.**

#### **12.4.16. Opposition de Marton et consorts (hors délais)**

Cette opposition est jugée irrecevable.

Je me tourne vers le Municipal M. Girardet ? Que décidez-vous ? C'est égal pour vous.

Nous allons donc aller jusqu'au bout.

La parole est-elle demandée pour cette opposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**Résultat du vote : la levée de l'opposition est acceptée par 38 oui, 25 non, 12 abstentions.**

Nous en avons terminé avec les oppositions.

J'ouvre une dernière fois la discussion générale sur ce préavis.

#### **Mme Anne VIREDAZ demande la parole :**

Je trouve que cette séance est absolument consternante et la réaction, où est le respect de la démocratie, si une majorité de ce Conseil a voté pour le R+5 et le R+7, et qu'au final on trouve des subterfuges comme le refus de lever les oppositions pour faire couler le projet. Je trouve cela parfaitement lamentable et indigne du Conseil communal de Pully. (Applaudissements)

C'est un non-respect total pour toutes les heures passées en commission d'urbanisme, en commission des finances, en séances du Conseil pour essayer de trouver des compromis, est-ce à dire qu'il faut qu'on arrête de siéger jusqu'aux prochaines élections, si tous les projets présentés sont voués à l'échec ? A quoi cela sert que nous passions nos soirées pour ce conseil, pour des situations aussi absurdes que celle de ce soir.

#### **M. Roland DU BOIS demande la parole :**

Je tiens à intervenir, je ne répondrai pas à notre collègue qui vient de prendre la parole, mais j'aimerais préciser que dans le cadre du règlement qui a été adopté, les 5 mètres autorisés empêchent toute possibilité de séparer des biens-fonds. Des biens-fonds pour les séparer, il faut 10 mètres. Il ne peut rester qu'un seul propriétaire et les biens-fonds ne peuvent pas être séparés.

#### **M. Stephan MARGELISCH demande la parole :**

Il n'y a pas seulement la question de la hauteur qui se pose. Le critère principal à mes yeux, c'est celui de la densité. Là on va offrir, on voulait offrir un cadeau à un maître de l'ouvrage qui, certes représente un fonds de pension. Tous les fonds de pension en Suisse sont soumis aux mêmes règles de rentabilité, qu'ils soient constitués en faveur du personnel d'entreprises publiques ou d'entreprises privées, les questions de rentabilité se posent pour toutes les fondations LPP. Donc là, on voulait offrir un cadeau en augmentant une densité, alors que, comme l'a soulevé mon collègue du Bois, tout à l'heure, les particuliers ne pourraient pas en bénéficier, les voisins seraient lésés de ce point de vue-là. La question de fond ici, c'est est-ce qu'on veut augmenter les densités ou pas et à quelles conditions. Je pense qu'effectivement, il faut reprendre la question du plan de zone, savoir quels sont nos objectifs d'urbanisation de la ville, avant d'accorder des avantages particuliers.

**M. Philippe STERN demande la parole :**

Je ne vais pas revenir sur ce qu'Anne Viredaz a dit, mais moi, à la différence avec elle, je pense que l'UP a dû faire une erreur, ce n'est pas possible autrement, ils ont mal compris le premier amendement, ils ont voté pour un R+7 et un R+5, alors qu'ils pensaient voter pour un R+5 et un R+5, parce que sinon cela ne fait pas de sens, ce qui se passe ce soir. Ensuite, deuxième chose, pour vous dire très honnêtement, nous, dans notre séance de groupe lundi soir, on a parlé des différents amendements, on s'était dit que si le R+5/R+7 ne passait pas, au moins on voterait oui pour le R+5/R+5, plutôt que de rester dans ce statut quo complètement merdique, si je peux m'exprimer ainsi, et c'est exactement ce qui se passe ce soir, moi je suis affligé.

**Mme Cynthia ILLI demande la parole :**

Je peux seulement approuver ce qui a été dit par mes collègues Vert·e·s et puis il y a une chose qui me tient à cœur, et je parle en mon nom, je ne comprends pas exactement, comment à ce qu'on en arrive à ce résultat, sachant qu'on est ici pour représenter la population et les intérêts des personnes qui habitent à Pully et au-delà de nos couleurs partisans et autres, moi, je souhaiterais qu'on arrive à ne pas perdre, si vous me pardonnez l'expression, des heures en séances de Conseil communal pour des résultats qui sont finalement extrêmement bloqués et, la question que je me pose, et que je vous pose, c'est comment est-ce ce qu'on arriverait à collaborer un tout petit peu plus pour éviter d'être dans une situation où on passe opposition après opposition, si on nous disait à l'avance, par exemple, que le PLR va voter en bloc contre un préavis, s'il n'y a pas de R+5/R+5, peut-être que je ne suis pas assez dans les discussions, que je ne suis pas assez au courant de ce qui se dit, mais si on savait cela à l'avance on pourrait aussi adapter plutôt que de se retrouver dans des situations où on ne peut finalement rien faire et je crois, personnellement que ce n'est pas le but d'un Conseil communal que de s'opposer à tout, tout le temps et je trouve cette posture assez difficilement défendable et tenable sur la durée. Je me pose une vraie question.

**Mme Claudia GÄMPERLE demande la parole :**

Je voudrais ajouter à tout ce qui vient d'être dit, le simple fait qu'on demande que les oppositions soient traitées une à une et ensuite qu'on accepte de lever des oppositions, puis ensuite qu'on refuse de lever des oppositions. Donc, il y a des personnes qui vont recevoir des lettres qui les informeront que leur opposition n'a pas été levée et d'autres qui recevront une autre lettre qui leur dira que leur opposition a été levée. C'est une incohérence totale, alors dites-moi où est la stratégie, c'est totalement incohérent et cela veut dire que le refus de ce projet se fait sur le dos des personnes qui ont écrit des oppositions et ça, ce n'est pas juste et ce n'est pas correct, ce n'est pas digne d'un conseil communal et de notre mission.

**M. Robin CARNELLO demande la parole :**

Tout d'abord, je ne prendrai pas l'avis de mes collègues de l'UP, mais pour ma part, j'ai voté en toute conscience ce qui s'est passé ce soir.

On ne peut pas malheureusement pas commencer par la fin en posant la question à toute le monde, est-ce que vous acceptez ou refusez ce préavis, on est obligés de suivre une certaine procédure. Et pour répondre aux questions de mes collègues des Vert·e·s, aujourd'hui, on est arrivés à une problématique qui a été soulevée par mon collègue, M. Margelisch, on a en cours un Plan général d'affectation et un Plan directeur communal qui sont en cours. Nous n'avons que des plans d'affectation segmentés. Nous n'avons pas une stratégie globale. Aujourd'hui, nous souhaitons, une partie de la population pulliérane souhaite qu'il y ait une vision claire sur quelle densification nous voulons à Pully, est-ce que nous voulons une densification harmonieuse, est-ce que nous voulons une

densification par la hauteur et ce préavis ne répondait pas à satisfaction sur ces questions-là. Donc, comme vous le dites, faisons d'abord la stratégie globale sur la stratégie de densification que nous souhaitons pour l'échelle de la commune complète et ensuite, nous pourrions prendre les endroits dans lesquels nous souhaitons une réelle densification. Voilà, c'est aussi simple que ça, je pense que ce soir, cela ne répondait simplement pas à la vision d'une partie des Pulliérans et des Pulliérans de notre ville.

(Applaudissements)

**M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :**

Je ne veux pas m'immiscer dans vos discussions inter-groupes, je pense à part cela que c'est très bien que vous vous parliez, mais je voudrais quand même, juste répondre à M. Carnello.

Il faut quand même savoir qu'un plan d'affectation tel que celui de ce soir, il prend des années, en l'occurrence huit ans de travail pour celui-ci, tous les plans d'affectation prennent des années à être réalisés. Parallèlement, et le postulat Tafelmacher déposé il y a deux ou trois ans, qui demandait un moratoire sur les plans d'affectation, la Municipalité a répondu en disant qu'on n'allait pas le faire, qu'on allait terminer les plans d'affectation en route, suffisamment avancés, qui s'inscrivent dans une planification qui a été faite, de toute manière ce plan d'affectation-là fait partie du masterplan du centre, vous me direz que le masterplan du centre, le Conseil ne l'a jamais voté, mais n'empêche que c'est un outil de planification sur lequel on s'appuie pour tous les plans d'affectation du centre. Il y a donc une cohérence quand même dans ce qui est proposé.

Par ailleurs, votre Conseil, a alloué des crédits pour réviser le plan d'affectation communal et le plan directeur communal, travaux de révision qui sont en cours, qui prennent eux aussi du temps, mais parallèlement cela ne veut pas dire qu'on arrête la planification de détails, qui concernent des parcelles particulières avec des enjeux particuliers, qui ne sont pas du tout en contradiction avec les révisions de planification, PACom PDCom qui sont en cours. Ce n'est donc pas du tout impossible et illogique de continuer à proposer des plans d'affectation de détails sur des zones très spécifiques avec des enjeux spécifiques et parallèlement de réviser le PDCom et le PACom.

**M. David CONTINI demande la parole :**

En fait, vu la tournure des événements, où maintenant on s'est enfin parlé et on a enfin compris qu'un R+5 deux fois aurait peut-être des chances de passer, je vais demander un second débat, une fois qu'on aura voté sur les conclusions, puisqu'un second débat permet de porter à l'ordre du jour, si je suis appuyé par un tiers des membres présents, que l'objet soit soumis à un second débat lors de la prochaine séance.

Ce qui permettrait de rediscuter comme on l'a fait ce soir, du même PA à la prochaine séance et peut-être qu'alors on pourrait faire passer le R+5 2 fois, si tout le monde est content avec cette solution. Mais si ce n'est pas le cas, et que vous allez à nouveau torpiller le projet, merci de le dire maintenant, comme cela on avance.

**M. Robin CARNELLO demande la parole :**

Merci à M. Girardet pour avoir remis les choses en perspective, et je le dis en toute honnêteté et avec tout le respect pour le travail qui a été fait ces huit dernières années sur ce plan d'affectation. Ce n'est pas un problème de travail ou de durée, c'est clair qu'en huit ans il y a déjà eu un changement de Municipalité, en huit ans les paramètres changent, on voit aujourd'hui qu'il y a des questionnements qui sont à l'échelle de l'agglomération et, pour répondre à M. Contini, moi je n'ai aucun souci pour dire que le plan d'affectation qui concerne ce quartier-là n'est pas satisfaisant pour la vision que j'ai de Pully. Même avec la solution R+5/R+5, je ne trouve pas que c'est une densification qui est harmonieuse

pour cet endroit-là. Je vous le dis en toute transparence. Ce n'est pas la vision que j'ai pour le centre de Pully et ses alentours.

**M. Yannick KLEIN demande la parole :**

Je vous rappelle quand même que la situation immobilière est catastrophique, qu'il est actuellement impossible de se loger à Pully. Et ce soir, le Conseil dit on va continuer comme ça, il n'y a pas de solution pour vous, tant pis, vous devrez aller vivre ailleurs, vous ne pouvez pas rester vivre à Pully, car l'offre ne suit pas la demande. Bravo, je vous félicite !

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

J'aimerais répondre à M. Contini.

Je note que l'on a déjà eu ce préavis à l'ordre du jour il y a quelques semaines et le Conseil n'est pas rentré en matière. Cette fois-ci on se dirige à première vue vers un refus du préavis. On peut bien sûr, si j'ose dire continuer le débat, continuer l'agonie, continuer à travailler, vous dites vous-même, qu'aujourd'hui on a déjà dépensé beaucoup d'énergie au niveau administratif, alors on peut soit se concentrer et puis parler de la suite après le refus de ce PA et accepter le vote. J'entends toutes ces prises de parole et libre à vous, je pense que le tiers de la salle vous l'aurez facilement pour avoir un deuxième débat, je ne suis pas certain qu'après déjà deux séances du Conseil et les débats qui vont avec, on peut s'attendre à un résultat très différent. Pour ma part, je voulais juste vous signaler quel était notre opinion, je vous exprime en tout cas le mien. Voilà, jamais deux sans trois d'un autre côté, je vous laisse juge, vous pouvez demander un deuxième débat ou choisir de prendre acte du vote final de ce préavis tout à l'heure.

**M. Frédéric ANKEN demande la parole :**

Très rapidement, j'ai quelque chose qui m'a un peu vrillé les oreilles.

J'ai entendu respect de la démocratie, respect des pulliérans, je pense qu'on ne peut pas parler de respect des pulliérans et respect de la démocratie, quand il y a la moitié de la gauche qui quitte la salle parce qu'une décision ne leur convient pas et qu'il reste encore cinq points à l'ordre du jour. Bien entendu, c'est ceux qui restent qui m'entendent, je vous encourage à le transmettre à vos collègues qui sont partis.

**M. David CONTINI demande la parole :**

Je ne suis pas encore pleinement satisfait sur ma question sur l'éventualité d'un deuxième débat.

Si je me fie au récapitulatif de l'avis des partis lors de la séance de préparation de lundi, je vois que pour le PLR, ils ont indiqué oui, large majorité au PA Claire-Fontaine II.

Donc, je me dis que si on fait un R+5/R+5, si vous êtes cohérents, il y aura une large majorité PLR qui va dire oui, les Verts aussi, l'UP est partagée. J'ai entendu la position d'une personne de l'UP, qui s'est exprimée, merci à elle, mais si les autres pouvaient aussi donner leur avis là-dessus, pareil pour les Verts libéraux d'ailleurs, qui ont un avis partagé. Cela serait intéressant, on pourrait un peu évoluer et savoir ce que l'on va faire de cet endroit, on ne veut pas R+5, qu'est-ce qu'on veut finalement, est-ce que les gens ont une idée de qu'est-ce qu'ils veulent ici ?

**M. Roland DU BOIS demande la parole :**

J'aimerais revenir sur ces discussions qui sont un tout petit peu stériles.

Je dirais franchement que j'ai déposé une motion qui a passé, donc réfléchissez aussi à la position de cette motion qui demande à ce que le développement de Pully ne passe pas par du sectoriel. Alors, on agit de façon complètement inadaptée, on demande depuis toujours la révision du PDCom, la révision du PACom et la révision du règlement. On

n'offre pas à une société plus du double de la densification qui existe à Pully, sans penser qu'il y aura de nombreuses oppositions. Si on offre à une société la possibilité de faire deux fois et demi la volumétrie de Pully, il ne faut pas s'attendre à une réponse favorable des membres du Conseil communal.

**Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :**

Si j'ai bien compris, M. Contini, vous aimeriez qu'on débâte de l'opportunité d'un second débat. C'est ça ? Donc, vous aimeriez savoir en préambule, si cela vaut la peine que vous demandiez un second débat.

A un moment donné, il faut prendre la décision, soit vous le demandez, soit le vous ne le demandez pas. On ne va pas s'éterniser.

**Le Président :**

M. Contini réserve sa décision par rapport à l'art. 96 pour le second débat.

**M. David CONTINI demande la parole :**

C'est la même question que j'ai posée avant.

Qu'est-ce que les personnes qui ont refusé ce projet, veulent à la place de ce bâtiment ? Est-ce que quelqu'un arrive à répondre à cette question ?

**M. Robin CARNELLO demande la parole :**

Je vais vous dire, qu'est-ce qu'on veut pour l'instant ? Personnellement : le statut quo ! Il est trop tôt pour décider. On n'a pas de stratégie sur la densification, on vote des préavis sur les infrastructures collectives qu'on n'arrive pas à suivre et on veut densifier à tout va sans avoir une vision d'ensemble. C'est juste qu'il faut faire attention. Par rapport à votre proposition d'un deuxième débat, aujourd'hui, je préfère temporiser et dire, non, le projet tel qu'il nous est proposé n'est pas sur le bon momentum, on n'a pas réussi à régler certains problèmes, qu'on se rajoute une couche de densification en termes de suivi d'infrastructures, que cela soit la STEP, que cela soit des collègues. Là, on est sur un débat de fond.

Aujourd'hui, je pense qu'on est trop dans la hâte, tant qu'on n'a pas une vision globale avec le PDCOM et le PGA, même si cela prendra du temps, même s'il y a déjà des plans d'affectation qui sont dans les tiroirs, comme l'a dit M. Girardet, la Municipalité propose, le Conseil dispose. Pour ma part, je dispose en disant qu'il faut temporiser, ce n'est pas maintenant qu'il faut prendre ces décisions-là, donc c'est comme ça. Voilà.

J'espère à avoir pu répondre à votre interrogation et puis pu lever certaines inquiétudes qui ont pu être exprimées sur la gauche et avant de vous laisser la parole, oui, il y a des problèmes de disponibilité de logements aujourd'hui, ce n'est pas nécessairement en construisant à tout va qu'on va répondre à tous ces besoins-là, c'est aussi en revoyant certains modèles, aujourd'hui, les superficies des appartements sont juste énormes par rapport au nombre de personnes qui y vivent, il y a sûrement d'autres leviers qu'on peut activer avant une densification dans ces extrêmes-là.

**M. Carlos GUILLEN demande la parole :**

Indépendamment de ce qui se dit, ce qui a été dit, de voter, etc., moi j'ai quand même une question un peu de néophyte, parce que le droit de la propriété ne s'arrête pas.

Cela veut dire, que même si on décide qu'on est contre ce préavis, le propriétaire peut disposer de son terrain, peut démolir son bâtiment s'il le souhaite et peut reconstruire selon un plan d'affectation existant, ou bien ? ou est-ce que tout s'arrête ? J'aimerais une réponse, merci.

**M. Lucas Girardet, Municipal, demande la parole :**

Evidemment qu'il y a un plan d'affectation actuellement en vigueur, qui date de plus de 15 ans, ce qui veut dire qu'il pourrait ne plus respecter la LAT ou d'autres dispositions. Mais bien sûr que le propriétaire, entre parenthèse tous les droits à bâtir du plan d'affectation en vigueur sont utilisés, il ne pourrait de toute manière pas faire plus grand, mais il peut démolir le bâtiment et le reconstruire à l'identique. C'est possible.

**M. Philippe STERN demande la parole :**

C'était pour réagir à l'argument PDCOM, PACOM, etc. Ce sont des plans à caractère général, ces plans ne vont pas dire qu'il faut construire trois maisons individuelles à Claire-Fontaine. Là, il y avait un projet de R+5/R+5, qui serait dix fois mieux que ce qu'il y a actuellement avec des espaces verts, un bout d'intérêt public avec les LUP. Donc, oui, prenez vos responsabilités et pour le PLR, allez-y, dites oui à ce R+5/R+5.

**Mme Anne VIREDAZ demande la parole :**

Juste pour dire qu'il y a un revirement, notamment du PLR, parce que les coefficients d'utilisation du sol définis dans le masterplan de 2013 n'ont pas été votés, mais ont été définis par une très large majorité PLR à la Municipalité. Donc, depuis toutes ces années, le travail qui se fait, à l'époque déjà on avait déploré qu'on nous ne nous ait pas demandé notre avis et, je vous rappellerais aussi que c'est mon défunt collègue Alexis Bally qui a demandé et déposé les motions pour la révision du Plan général d'affectation communal à l'époque, mais comment peut-on gérer, comment peut-on aller vers l'avenir avec des revirements de ce type-là ?

Par rapport à ce que dit M. Carnello, plutôt que juste de refuser l'entrée en matière la dernière fois, il aurait été plus clair qu'il affiche directement son avis, pourquoi est-il entré en matière ? Maintenant, tout le monde a de nouveau perdu des heures et des heures pour rien, des séances de commission pour rien et tout bloquer, c'est simplement absurde.

Pendant ce temps, vous avez dans mon quartier, des maisons et encore des maisons et toujours des maisons individuelles qui sont démolies et qui sont reconstruites. Malheureusement, la population, sauf une petite minorité de la population, a la chance de pouvoir s'offrir un appartement en PPE à Pully. Mais pour la grande majorité de la classe moyenne, il faut se contenter d'appartements à des tarifs abordables. Il n'y en a pas, on a une occasion en or de pouvoir concrétiser une telle offre, et franchement ce barrage est incompréhensible et injustifiable vis-à-vis des pulliérans et des pulliéranses.

**Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :**

Premièrement, je pense pouvoir dire que si vous faites référence à des orientations politiques du PLR il y a 13 ans, c'est compliqué de parler de revirement de situation, j'appelle cela plutôt une évolution et enfin, j'aimerais juste savoir si on peut procéder au vote, parce que j'ai l'impression qu'on est en train de faire un débat de campagne et qu'on est sorti du préavis.

Alors, je sais les élections c'est quand même dans pas très longtemps, mais si on pouvait faire nos débats de campagne au bon endroit, cela serait vraiment agréable.

**Mme Claudia GÄMPERLE demande la parole :**

La densification, comme vous le savez tous et toutes, elle est en cours à Pully et depuis un bon moment, elle se fait au niveau privé, des propriétaires privés, et, nous on n'a rien à dire. Les oppositions sont levées sans qu'on n'ait rien à dire, ça c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que là on parle d'un bâtiment qui est très moche, qui est en très mauvais état, qui est en train de se dégrader et qui va devenir probablement insalubre sous peu, si vous dites qu'il faut attendre, alors on veut bien attendre, mais l'idée c'est de

laisser les bâtiments moches se dégrader, où plus personne ne pourra habiter. C'est cela votre projet ?

Et la troisième chose que j'aimerais dire par rapport au revirement de situation, au dernier conseil où ces projets ont été présentés avec le Pont de la Panchaude. Vous avez voté un refus d'entrer en matière, il n'y a pas eu de débat. Là, les projets sont présentés séparément comme vous l'aviez demandé, vous avez émis des positions de groupes largement favorables, donc on pouvait s'attendre à ce qu'il y ait un vote qui serait peut-être serré, mais au moins que la question soit réglée de manière correcte. Or, ce qui se passe, non, on vote oui au R+5/R+7 et après, c'est l'histoire des oppositions, en fait c'est par derrière, c'est juste incompréhensible et c'est un revirement par rapport à la position du groupe. Voilà.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Je ne peux pas juste laisser passer toute cette vague qui nous arrive avec ces messages qui sont depuis la gauche de l'hémicycle par rapport au vote et aux cohérences sur les différents votes. Dans le tableau que les chefs de groupes ont reçu et distribué à l'ensemble du Conseil communal, il était clairement dit que le groupe PLR, dans sa séance de préparation avait soutenu le R+5/R+5 et il avait mentionné que si les amendements ne passaient pas, il refuserait le préavis dans sa globalité. Il y a une cohérence par rapport à cela, je ne vois pas où on peut nous accuser de ne pas être cohérents, de ne pas avoir été transparents, par rapport à ce que l'on a annoncé. Donc maintenant, je propose que l'on passe au vote et puis qu'on arrête d'attaquer la démocratie, parce ce que l'on fait, c'est de la démocratie aussi, chacun a le droit de s'exprimer et on ne va pas juger la façon dont les gens votent pour telle ou telle raison, pour tel ou tel projet. Je trouve que c'est important de pouvoir remettre cet élément en place, parce que si on a uniquement les avis que j'ai entendus jusqu'à maintenant, on a l'impression qu'on fait tout faux. Non, on ne fait pas tout faux, on a un projet présenté par la Municipalité sur un sujet bien précis, on s'est prononcés, on se prononce parfois oralement comme je fais maintenant, on se prononce parfois aussi avec son vote, c'est la liberté de chacune et chacun ici et ce n'est pas cela qui doit être exposé avec des rendre-compte perpétuels sur ce qui se passe, je fais que cela fait aussi partie également de la démocratie de débattre ici et de choisir avec un vote, ce que l'on choisit pour la fin de ce projet.

(Applaudissements)

**Le Président :**

Je vous propose de clore le débat et de passer au vote sur les conclusions du présent préavis 13-2025, que je vous lis :

1. d'adopter le plan d'affectation « Claire-Fontaine II » et son règlement amendés ;
2. de faire sienne les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions formulées à l'encontre dudit plan.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : le préavis est refusé par 45 non, 23 oui, 4 abstentions**

**M. David CONTINI demande la parole :**

Je remercie M. Fague d'avoir clarifié la position du PLR. Donc, au vu de ses propos, je vais demander un second débat.

**Le Président :**

M. Contini vous demandez un second débat, selon l'art. 96.

« Lorsque, immédiatement après la décision sur un objet porté à l'ordre du jour, un conseiller appuyé par un tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit y être procédé dans la plus proche séance ».

Ce qui veut dire la séance prochaine, c'est bien ce que vous voulez ?

Nous allons donc préparer un vote, il faut qu'un tiers des membres présents appuient votre demande.

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

Je veux juste clarifier à M. Contini qu'on ne va pas nous reprocher ce qu'on vote et qu'on a toute liberté de vote, vous pouvez refaire une heure de slave, de gauche à droite, les choses changent, dans trois semaines, on aura d'autres discussions, on a un vote sur le Pont de la Panchaude qui arrive, la situation ne sera pas la même. Maintenant, comme je vous l'ai dit, vous êtes libre d'aller de l'avant, mais je n'aimerais pas qu'on nous reproche, parce que vous le faites en toute conscience, de recréer un débat, de recréer des heures de travail. Je pense qu'on a beaucoup débattu ce soir. Maintenant on a encore plein de travail, si vous voulez y aller, on aura des débats à l'interne et je ne peux vraiment pas vous garantir le vote du PLR lors de la prochaine séance, mais j'espère et je compte sur vous de respecter ce que nous allons voter la prochaine fois, sans nous faire la morale, et que l'on se sente libre de voter.

**Le Président :**

Nous devons déterminer le nombre de membres présents maintenant dans la salle. Les scrutateurs préparent le vote, ce n'est pas évident, un certain nombre de personnes ont déjà quitté la séance.

Il y a 73 boîtiers actifs actuellement dans la salle, il faut qu'un tiers des personnes présentes acceptent ce second débat, soit au moins 25 personnes.

Je vous relis l'art. 96 : « Lorsque, immédiatement après la décision sur un objet porté à l'ordre du jour, un conseiller appuyé par un tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit y être procédé dans la plus proche séance ».

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : le second débat est refusé par 46 non, 23 oui, 1 abstention.**

Les résultats s'affichent à l'écran.

**2.6 Préavis 14-2025 Réfection et réaménagement du Pont de la Panchaude et de ses abords - Crédit demandé CHF 3'050'000.00**

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

Compte tenu des récentes décisions de votre Conseil, la Municipalité retire le préavis 14-2025, devenu sans objet.

**Le Président :**

Merci M. le Syndic. Nous prenons acte du retrait par la Municipalité du préavis 14-2025.

**2.7 Pétition « en faveur d'une réaffectation publique de l'étage supérieur du parking du Fau-Blanc dit parking Arnold-Reymond »**

J'appelle M. le Président de la Commission des pétitions, M. Patrick du Bois, à venir nous présenter et commenter son rapport.

**M. Patrick DU BOIS :**

La mobilité est un sujet aussi sensible que multiforme.

Que l'on se déplace seul ou en famille, à pied, à vélo, en bus ou même en voiture. Chacun a ses préférences et ses contraintes. Et qui dit mobilité, dit forcément stationnement. Je n'inclus pas ici bien sûr les férus de marche à pied et de transports publics. Question de choix, mais aussi de contrainte. Sujet épineux, où les nouvelles modalités de stationnement amènent parfois leurs lots d'adaptation, voire de mécontentements.

Non, je ne suis pas là ce soir pour vous parler de nos concitoyens à la recherche, en ce début d'été et de forte chaleur, d'un peu de fraîcheur du côté des rives de notre lac, et du stationnement méridional de notre commune.

Mais je prendrai un peu de hauteur pour vous parler du parking du Fau-Blanc, dit parking Arnold-Reymond. Cette prise de hauteur nous amène à une démarche citoyenne portée par Mme Rougemont, que je vois, elle est encore dans la salle, je la remercie d'être restée avec nous tout ce temps. Habitante du quartier, Mme Rougemont a déposé une pétition posant une question simple, mais légitime : serait-il possible de réaffecter l'étage supérieur du parking Arnold-Reymond, afin qu'il profite à un plus grand nombre d'habitants et d'habitantes du quartier, tout en optimisant les niveaux inférieurs de stationnement.

Après audition de la pétitionnaire et discussion avec la Municipalité, la Commission des pétitions a reconnu la pertinence des interrogations soulevées, notamment en lien avec l'évolution des besoins de mobilité, voire d'immobilité dans le cadre du stationnement et l'évaluation de l'usage de nos espaces publics. Petit rappel, la Commission s'est bien penchée sur la possibilité d'une réaffectation et non sur la définition d'un projet d'une telle réaffectation.

A une large majorité la Commission soutient cette pétition en proposant à la Municipalité de mener une étude de faisabilité, afin d'évaluer objectivement la possibilité de réaffecter cet étage supérieur à d'autres usages.

Je remercie toutes les personnes impliquées dans cette démarche et invite les membres de ce Conseil, à soutenir cette pétition en acceptant de la renvoyer à la Municipalité. Je vous remercie.

**Le Président :**

J'ouvre la discussion sur cette pétition, la parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close

Nous allons voter sur la prise en considération avec le renvoi à la Municipalité ou non.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : Le renvoi de la pétition à la Municipalité est accepté par 40 oui, 20 non, 5 abstentions.**

## **2.8 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles**

### **2.8.1 Postulat 04-2024 « Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h » de M. le Conseiller Sébastien Fague**

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

J'ai bien lu la réponse de la Municipalité à mon postulat visant à demander un moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h sur le territoire de la Ville de Pully.

Si je ne peux, bien entendu, pas me satisfaire pleinement de l'ensemble des conclusions rendues, je peux toutefois saluer le travail d'information qui a été présenté à l'ensemble du Conseil, au travers de cette réponse, permettant ainsi d'avoir une vision globale de la situation actuelle et de celle projetée par la Ville.

Je prends note que les changements de limitation pour les tronçons du centre-ville seront soumis au vote du Conseil dans le cadre des projets d'aménagements urbains y relatifs et le PLR ne manquera pas d'être attentif lorsque cela sera d'actualité, à faire entendre sa voix sur la question, dans un esprit de mixités des transports, pour que tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices de la chaussée continuent à cohabiter harmonieusement. Ceci afin que le trafic reste fluide et complémentaire dans les traversées de localités et dans les axes principaux identifiés.

Je remercie donc la Municipalité pour sa transparence sur la question et vous remercie de votre attention.

**Le Président :**

Il n'y a pas d'autre prise de parole concernant la réponse de la Municipalité. La discussion est close.

## **2.9. Propositions individuelles**

### **2.9.1 Interpellation 07-2025 « Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemin et communication de la Municipalité » de Mme Tânia Gazzola**

**Le Président :**

Je pose la question à l'Assemblée, est-ce que 5 personnes soutiennent le développement de cette interpellation ? conformément à l'art. 70 de notre règlement, al. 1. C'est manifestement le cas. Je donne la parole à Mme Gazzola.

**Mme Tânia GAZZOLA :**

Vous avez tous eue accès à mon interpellation. Je n'en reprendrai pas les détails et je ne souhaite pas allonger la soirée.

Je tiens simplement à souligner ceci : le projet présenté en 2024 par la DUE ne proposait pas de rénover la pataugeoire, il visait à la supprimer. Ce n'est pas une nuance, ce n'est pas un détail de vocabulaire, c'est une différence de nature.

Or, aujourd'hui, dans la communication officielle de la Municipalité, que cela soit en ligne ou directement sur place dans le parc Guillemin, on laisse entendre que c'est le Conseil communal qui aurait refusé la rénovation de ladite pataugeoire.

La presque centaine de commentaires sur le poste facebook de la Ville de Pully confirment que c'est le message qui est passé auprès de la population. En parallèle, j'ai pris connaissance aujourd'hui de la pétition qui a été lancée par M. Olivier Darbelley, qui a déjà semble-t-il récolté une centaine de signatures pour la rénovation de la pataugeoire. En lisant le préambule de cette pétition, je comprends que la population est bien convaincue que le Conseil communal a refusé la rénovation, ce qui est faux.

Ce n'est pas ce que nous avons débattu ici et ce n'est pas ce que nous avons décidé. Si on veut conserver la confiance des citoyennes et des citoyens dans les processus démocratiques, il est indispensable de nommer les choses correctement.

J'attends donc volontiers des réponses sur trois points :

- 1) la formulation de cette communication
- 2) l'absence des nouveaux projets depuis octobre 2024
- 3) la possibilité de clarifier les choses vis-à-vis de la population.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Président :**

Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ce soir ? On me fait signe que non.  
La réponse sera donc pour la prochaine séance.

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

Oui, on peut parler de la question de la rénovation. En effet, la rénovation n'a pas été faite ni proposée, parce qu'elle présentait de réels problèmes techniques et le projet présenté par la Municipalité avait l'avantage de maintenir des jeux d'eau, donc un état d'esprit tout à fait conforme à ce que représente le parc Guillemin aujourd'hui, mais en évitant les problèmes techniques et les problèmes d'insalubrité de la pataugeoire, en l'occurrence. Donc, il me semble que le non prononcé par une partie du Conseil communal en octobre 2024 était clair et si certains trouvent injustes que notre Conseil doive ainsi assumer ses responsabilités, moi j'aimerais juste dire que vous pouvez alors imaginer ce que peuvent ressentir celles et ceux, parmi ce Conseil, qui ont soutenu le projet Guillemin l'année dernière, car ils sont eux injustement associés à ce refus, alors qu'ils avaient déjà eux pensé aux familles, au moment du vote précisément. Donc, si la majorité du Conseil avait fait de même à ce moment-là, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

J'aimerais un éclaircissement et demander à ma collègue, si j'ai bien compris vos propos, vous étiez donc pour la suppression de la pataugeoire, ce qui veut dire plus de pataugeoire, merci.

**M. Frédéric ANKEN demande la parole :**

Je propose en toute cohérence à chaque fois que le Conseil communal prend une décision, on mette une pancarte, on pourrait par exemple ériger une pancarte devant le bâtiment pour lequel on n'a pas voté de plan d'affectation ce soir, avec un texte qui dirait, la Municipalité s'excuse auprès des Pulliérans pour la mocheté de ce bâtiment, mais il a été proposé un plan d'affectation au Conseil communal qui l'a refusé.

**Mme Nathalie BERNHEIM demande la parole :**

Je crois que dans les propos qui sont énoncés ici par ma collègue, ce qui est questionné, ce n'est pas un manque de courage du Conseil ou des conseillers, par rapport à la décision qui a été prise, en l'occurrence, je suis très animée avec la décision à laquelle j'ai participé qui était liée à une problématique financière et pas de but.

Par contre, ce qui est demandé en tout cas, moi, ce qui me choque dans la lecture de ces informations, c'est le fait que certains propos soient tronqués, que l'on dise que le projet qui a été fait qu'on l'expose et qu'on dise que c'est ce projet qui a été refusé. Ce que je n'aime pas c'est le raccourci qui est fait, parce que si c'était une rénovation de la pataugeoire que nous avons tous appelé de nos vœux, d'ailleurs à un prix modéré, avait été proposée, nous l'aurions tous sans doute votée.

**M. DU BOIS demande la parole :**

J'aimerais répondre au groupe socialiste, je pense qu'on peut réaffecter cette pataugeoire sans coût exorbitant en proposant de mettre la technique en système automatique et de modifier les bondes et puis de trouver une solution rapide.

**Le Président :**

Je clos maintenant la discussion sur ce point.

## **2.9.2 Réponse de la Municipalité à l'interpellation 06-2025**

### **« Mobilité piétonne au centre de Pully »**

de M. Remo Kuonen

Lors de la séance du 30 avril 2025, le Conseiller communal Remo Kuonen a interpellé la Municipalité au sujet de la mobilité piétonne au centre de Pully, à laquelle la Municipalité répond comme suit :

#### **Pourquoi les recommandations du Centre Suisse d'architecture sans obstacles n'ont-elles pas été prises en considération ?**

Le choix de la matérialisation d'une surface tant pour les chaussées que pour les trottoirs, se fait en tenant compte d'une multitude de critères, et non uniquement, même si c'est un critère important, sur celui destiné aux personnes à mobilité réduites ou en situation de handicap. Dans le cadre des travaux réalisés à la rue de la Poste et à l'av. Samson-Reymondin, les arguments retenus ont déjà été précisés dans le cadre de la réponse au postulat N°01-2024 de Mme la Conseillère Verena Kuonen et consorts, tout ça pour le choix du revêtement des trottoirs.

Nous insistons par ailleurs sur le fait que la norme VSS SN 640 480a, que vous connaissez tous également « Pavages, conception, dimensionnement de la chaussée, exigence et exécution » a été scrupuleusement respectée tout au long du chantier. A l'issue des travaux, des contrôles ont été effectués, permettant d'attester de la conformité du travail réalisé et ainsi, de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers empruntant ces différentes surfaces matérialisées en pavés.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Remo Kuonen.

#### **M. Remo KUONEN demande la parole :**

Je remercie chaleureusement la Municipalité pour sa réponse.

Nous pouvons entendre les problèmes auxquels elle a été confrontée. Mais nous comprenons encore beaucoup mieux ceux des habitants de notre commune, voire ceux d'autres qui souhaiteraient emprunter en toute sécurité la zone piétonne qui amène, entre autres, aux commerces du centre.

Je me permets de rappeler que, lors de la discussion du préavis consacré au crédit de réalisation des travaux au centre de Pully, plusieurs membres de ce Conseil vous avaient rendus attentifs à l'importance capitale du choix des pavés ! La Municipalité, nous avaient confirmé et assuré clairement que le choix approprié serait fait. Or, à notre grand regret, une forte proportion de Pulliérans et de Pulliérans ont dû constater que les pavés qui ont été posés ne sont aucunement adaptés à de très nombreuses personnes de tout âge.

Par ailleurs, je souligne particulièrement que le type de pavés auquel vous avez renoncé, comme vous l'indiquez dans votre réponse au postulat 01-2024, auraient correspondu exactement à ceux qui étaient conseillés par les spécialistes du Centre Suisse d'architecture sans barrières. C'est la raison pour laquelle, j'invite les membres du Conseil communal à soutenir la résolution suivante :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à réfléchir à la réalisation d'une bande de circulation piétonne plane, sans protubérances ou bosses dans le centre historique de Pully ».

#### **Le Président :**

Merci M. Kuonen. Vous nous avez effectivement remis par écrit le projet de résolution que vous nous présentez, il est dûment signé.

J'ouvre la discussion sur la résolution qui nous est proposée par M. le Conseiller Remo Kuonen. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole concernant cette proposition de résolution ?

**Mme Anne VIREDAZ demande la parole :**

Une partie de la population fréquente la rue de la Poste, mais une grande partie de la population pulliérane n'habite pas à la rue de la Poste et doit se frayer un chemin sur des routes et des trottoirs, qui sont dans un état plus ou moins bon, mais certainement pas toujours parfaitement plats. Je m'étonne qu'on revienne constamment sur le sujet des pavés de la rue de la Poste, pour quelques millimètres de déniveler. Je me souviens d'être allée à Lausanne à l'époque où ils ont pavé certaines rues de Lausanne et là, c'était un autre choix de pavés qui avait été fait et beaucoup de gens se plaignaient que les pavés étaient trop glissants, par exemple derrière l'Hôtel de ville, c'étaient des pavés plats qui avaient été choisis, trop glissants et les gens glissaient, tombaient les jours de pluie.

Donc, de toute façon il n'est pas possible de contenter tout le monde et quel que soit le choix fait, il y aura toujours des mécontents. Des conseillères et conseillers communaux qui se disent soucieux des finances de la Commune veulent encore des travaux, alors que le réaménagement de la rue de la Poste a déjà coûté beaucoup d'argent à la Commune et que faire encore une bande, plutôt que de devoir marcher sur des pavés.

Moi je vois des gens qui viennent et qui effectivement ont des difficultés de mobilité, qui viennent avec leur chariot, qui viennent même parfois avec leur déambulateur et qui doivent monter dans le bus 48. Je pense que cela serait beaucoup plus utile d'investir dans la réalisation d'arrêts de bus adaptés aux personnes à mobilité réduite, plutôt que de devoir effacer les quelques millimètres de déniveler entre les pavés de la rue de la Poste. Merci pour votre attention.

**Mme Verena KUONEN demande la parole :**

Je serai très brève.

Mme Viredaz, je suis très heureuse pour vous, que tout va bien, que vous ne vous cassez jamais la figure, c'est parfait. Mais, malheureusement, il y a quand même un certain nombre de personnes qui ne sont pas très stables sur leurs jambes et qui m'ont approchée, figurez-vous, c'est vrai une canne blanche suscite le dialogue, ça c'est un avantage, il faut reconnaître. Beaucoup de personnes m'ont posé la question, mais comment faites-vous, vous, Madame, avec les pavés ? J'ai répondu que j'avais beaucoup de chance, je ne trouve pas toujours mon chemin à Pully, mais les pavés pour moi, j'arrive à m'adapter.

Mais un grand nombre de personnes m'ont dit être tombées et qu'elles n'osent plus venir dans le centre de Pully et toutes les personnes se déplaçant avec un déambulateur, ma foi, il y en a peut-être qui sont plus agiles que d'autres, qui ne viennent tout simplement plus. Je crois quand même, Mme Viredaz, vous aimez bien parler de respect et bien moi aussi, ce soir, je parle de respect vis-à-vis d'abord de nos aînés et à toutes les personnes, comme l'a dit M. Kuonen de toutes générations qui rencontrent des problèmes avec les pavés.

A part cela, on ne demande pas de recouvrir toute la chaussée, c'est juste un passage pour qu'on puisse circuler en toute sécurité dans notre beau centre historique de Pully. C'est quand même cela qu'on met toujours en évidence, alors si on veut avoir des personnes qui viennent à Pully et qui se déplacent au centre, ben je crois qu'on doit faire un effort, et s'il-vous-plaît, ne comparez pas les pavés du centre avec les arrêts de bus. Je pense que ce n'est pas de mise. Merci.

**Le Président :**

La parole n'est plus demandée concernant cette résolution. La discussion est close.

J'appelle M. Kardum sur la scène. Nous avons besoin de deux scrutateurs ou scrutatrices pour valider ou faire fonctionner un vote, pour légaliser le dernier vote de la soirée. Nous passons au vote sur la résolution proposée par M. Kuonen :  
« Le Conseil communal invite la Municipalité à réfléchir à la réalisation d'une bande de circulation piétonne plane, sans protubérances ou bosses dans le centre historique de Pully ».

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : La résolution est acceptée par 42 oui, 13 non, 6 abstentions.**

Les résultats s'affichent à l'écran.

## **2.10 Divers**

**Le Président :**

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous souhaite prendre la parole ?

### **2.10.1 Remerciements à la Municipalité pour sa prise de position sur la situation humanitaire à Ghaza**

**Mme Carinne DOMINGOS**

Je vais être brève. Je voulais simplement saluer la prise de position de la Municipalité pour avoir rejoint les villes de Genève et de Lausanne en signant l'appel au Conseil Fédéral sur la situation humanitaire à Gaza.

En effet, la distance kilométrique, la neutralité n'empêchent pas de se positionner face aux violences infligées à des civils, quelle que soit leur confession, quelle que soit leur origine, leur classe sociale, etc. Le silence, par contre, lui, il tue !

Je vous remercie.

(Applaudissements)

**Le Président :**

La parole n'étant plus demandée pour ce point des divers, je vais clore cette séance, en espérant vous rencontrer dans les rues de Pully vendredi pour la course à travers Pully, ou le week-end, au port, pour les 40 ans du MiNi-Train.

Nous nous retrouvons le mercredi 25 juin prochain à 18h00, pour la dernière séance de l'année politique 24-25 déjà oui, merci encore pour votre participation, votre travail et bon retour dans vos foyers.

Il est 23h40.

Le Président :

La secrétaire :